

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	2
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
A. UN RESULTAT 2023 EN HAUSSE, PORTÉ PAR LE DYNAMISME DES RECETTES (FISCALES).....	4
1. LE CONTEXTE GLOBAL ET L'EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES ET DES RECETTES	4
2. L'EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE.....	6
3. UNE DETTE MAITRISEE	7
4. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABLES	8
B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL	10
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
a. Les dépenses de fonctionnement	10
b. Les recettes de fonctionnement	13
Les autres recettes de fonctionnement	16
2. La section d'investissement	20
a. Les dépenses d'investissement	20
b. Les recettes d'investissement	23
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	25
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	25
B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	29
C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE.....	34
D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE	39
PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES.....	41
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS.....	41
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	46
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES.....	50
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE.....	53

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Malgré un contexte difficile, marqué par des incertitudes persistantes (géopolitique, économique, environnementale etc.), l'Eurométropole de Metz a su allier en 2023 une politique ambitieuse et un cadre budgétaire sain. En effet, l'inflation n'a eu qu'un effet limité sur les dépenses énergétiques alors que le dynamisme des recettes fiscales a été important. Ainsi, les marges de manœuvre de l'Eurométropole ont pu être préservées, lui permettant de poursuivre ses projets et n'entravant pas leur réalisation future.

Fin 2023, le résultat global de clôture s'est ainsi élevé à 18,42 M€. Ce montant, qui observe une légère hausse par rapport à 2022 (16,99 M€), résulte d'un fort dynamisme des recettes fiscales, dû notamment à la perception d'une fraction de TVA nationale qui a bénéficié de la croissance économique et de la forte inflation des années 2022 et 2023.

	2023
dépenses de fonctionnement	187 544 272,82
recettes de fonctionnement	206 806 285,51
résultat de fonctionnement de l'exercice	19 262 012,69
Résultat antérieur de fonctionnement	16 976 373,30
Résultat cumulé de fonctionnement	36 238 385,99
dépenses d'investissement	77 730 818,39
recettes d'investissement	74 619 484,56
résultat d'investissement de l'exercice	-3 111 333,83
Résultat antérieur d'investissement	-7 712 126,34
Résultat cumulé d'investissement	-10 823 460,17
résultat cumulé avant restes à réaliser	25 414 925,82
restes à réaliser - dépenses	8 942 398,70
restes à réaliser - recettes	1 951 932,45
résultat cumulé net des restes à réaliser	18 424 459,57

Les principales réalisations par politiques publiques

Dans ce cadre, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 a connu une réelle accélération dans sa mise en œuvre : d'un montant global d'environ 400 M€, ce sont plus de 50 M€ de dépenses qui ont été réalisées en 2023. D'importants travaux ont été poursuivis en matière d'aménagements urbains et notamment de remise en état et de rattrapage des grands axes structurants et de mise en sécurité des routes métropolitaines.

Consciente des **enjeux de transition écologique et énergétique**, la Métropole a continué à agir en faveur des déplacements doux (plan vélo, création d'une troisième ligne Mettis, prolongation de la

ligne A), de renouvellement d'une flotte plus verte (commande véhicules à hydrogène, renouvellement de la flotte de véhicules légers), et de l'amélioration et de la mise en conformité de son patrimoine bâti et de celui de ses habitants par la poursuite du soutien important apporté à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin. La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel se sont traduites par la poursuite de la renaturation des ruisseaux de Vallières et de Saulny, par la mise en œuvre du Plan Pluie, ainsi que par la poursuite de la sécurisation du Mont-Saint-Quentin. La densification du parc de points d'apports volontaires s'est poursuivie et des locaux ont été acquis pour améliorer la gestion de la politique des déchets en cœur de Ville.

Concernant le **développement économique et l'attractivité du territoire**, plusieurs projets inscrits au PPI ont connu des avancées importantes. En matière d'Enseignement Supérieur, le plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante a permis de soutenir les opérations portées par l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. En parallèle, d'important projets de réhabilitation ont été poursuivis tant concernant le musée de la Cour d'Or (création du pavillon de la biodiversité, aménagement de l'aile François de Cures et rénovation des thermes antiques) que l'Opéra-Théâtre.

En matière de **cohésion sociale et territoriale**, les moyens mobilisés sur l'habitat et le logement ont traduit la montée en compétence de la délégation des aides à la pierre, et des dispositifs de soutien aux bailleurs sociaux, tandis que les études et travaux se sont poursuivis en matière de renouvellement urbain. Le Centre de Supervision Urbain est désormais opérationnel depuis fin 2023. Les aménagements nécessaires à sa mise en place ont été réalisés par la Ville de Metz, pour lesquels la Métropole a apporté sa participation. Le projet de construction d'une piscine intercommunale à Woippy s'est poursuivi avec la réalisation d'études, ainsi qu'avec le lancement du jury de concours et la désignation d'un maître d'œuvre à son issue.

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL

	2022	2023
dépenses de fonctionnement	179 932 247,64	187 544 272,82
<i>dont ordre</i>	17 256 497,80	20 366 149,62
recettes de fonctionnement	194 732 033,27	206 806 285,51
<i>dont ordre</i>	1 861 445,79	2 403 645,57
résultat de fonctionnement de l'exercice	14 799 785,63	19 262 012,69
Résultat antérieur de fonctionnement	18 532 439,90	16 976 373,30
Résultat cumulé de fonctionnement	33 332 225,53	36 238 385,99
dépenses d'investissement	66 638 141,00	77 730 818,39
<i>dont ordre</i>	3 033 211,24	4 173 394,05
recettes d'investissement	63 078 119,07	74 619 484,56
<i>dont ordre</i>	18 428 263,25	22 135 898,10
<i>dont 1068</i>	11 958 047,54	16 355 852,23
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	-3 560 021,93	-3 111 333,83
Résultat antérieur d'investissement	-4 152 104,41	-7 712 126,34
Résultat cumulé d'investissement	-7 712 126,34	-10 823 460,17
résultat cumulé avant restes à réaliser	25 620 099,19	25 414 925,82
restes à réaliser - dépenses	10 672 909,77	8 942 398,70
restes à réaliser - recettes	2 046 657,08	1 951 932,45
résultat cumulé net des restes à réaliser	16 993 846,50	18 424 459,57

A. UN RESULTAT 2023 EN HAUSSE, PORTÉ PAR LE DYNAMISME DES RECETTES (FISCALES)

1. LE CONTEXTE GLOBAL ET L'EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Le budget 2023 s'est inscrit dans un contexte d'incertitudes tant environnementales, qu'économiques, fiscales ou géopolitiques. En effet, le conflit russo-ukrainien a eu des impacts importants sur le coût de l'énergie et des matières premières, rendant difficilement prévisibles les conséquences pour l'Eurométropole au moment de l'élaboration du budget.

Mais finalement, l'inflation n'a eu qu'un impact limité sur le budget principal de l'Eurométropole, et les dépenses énergétiques n'ont pas connu l'explosion crainte du fait notamment d'un patrimoine

limité, partiellement alimenté par le chauffage urbain. Les marges financières ont donc été préservées par la conjonction de dépenses maîtrisées et d'un fort dynamisme de nos recettes de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 187,54 M€, soit une hausse de + 7,6 M€ (+ 4,23 %). Les recettes font état d'une hausse plus sensible de + 6,2 % puisqu'elles s'élèvent à 206,81 M€ contre 194,73 M€ en 2022, dégagant ainsi un excédent de 19,26 M€ sur l'exercice.

En investissement, la montée en puissance du PPI a conduit à une hausse des dépenses de 11 M€ par rapport à 2022 (+ 16,65 %) puisqu'elles s'établissent à 77,73 M€ à fin 2023. Les recettes augmentent elles aussi (74,62 M€ soit + 11,54 M€ et + 18,3 %) sous l'effet d'un montant de subventions perçues et d'une affectation aux réserves du résultat de l'exercice précédent (compte 1068) plus élevés en 2023 qu'en 2022.

Le solde des restes à réaliser est quant à lui plus faible qu'en 2022 (6,99 M€ contre 8,63 M€ en 2022) témoignant d'un meilleur taux d'exécution en 2023, mais également d'un nombre d'autorisations de programmes plus important, permettant d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires au paiement des dépenses de l'exercice.

Après prise en compte des restes à réaliser, ainsi que du résultat antérieur (9 264 246,96 €), le résultat global cumulé à fin 2023 est de 18 424 459,57 €, en augmentation de + 8,42 % par rapport à 2022. Il sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2024.

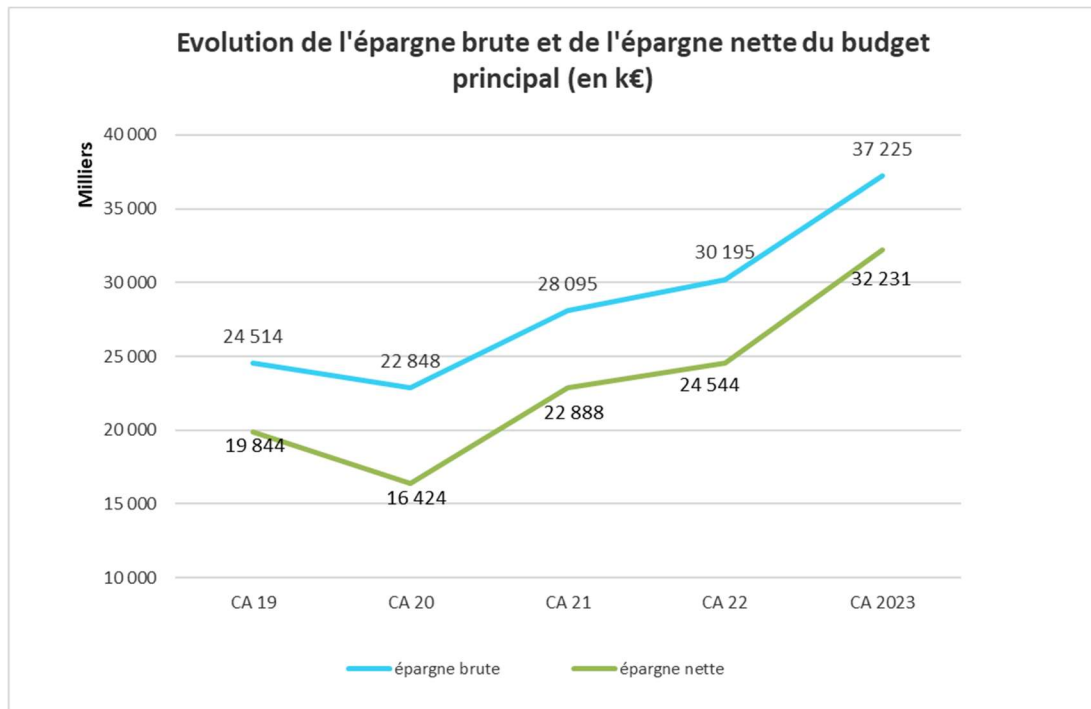
Concernant l'exécution du budget 2023, une amélioration certaine est constatée par rapport à l'exercice précédent.

En effet, si une légère hausse du taux d'exécution est constatée sur la section de fonctionnement (95,88 % sur les dépenses réelles contre 95,43 % en 2022, et 102,89 % sur les recettes réelles contre 100,94 % en 2022), l'évolution est bien plus marquée en section d'investissement. En effet, le taux d'exécution des dépenses réelles est passé de 64,44 % à 75,86 % en 2023, témoignant d'une part de la montée en puissance du PPI, mais également de prévisions mieux ajustées à la réalité.

En prenant en compte les restes à réaliser, le taux d'engagement passe à 85,08 % pour l'ensemble des dépenses d'investissement, et même 86,83 % pour les seules dépenses d'équipement (subventions versées, acquisitions et travaux).

En recettes réelles d'investissement, le taux d'exécution est passé de 67,10 % à 84,93 %, et 88,09 % après intégration des restes à réaliser.

2. L'ÉVOLUTION DU NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE



L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent qui peut être affecté à la section d'investissement et doit au moins couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital des emprunts. Elle participe intégralement au financement des dépenses d'investissement.

La baisse observée entre 2019 et 2020 est en lien avec les impacts de la crise sanitaire sur le budget de l'Eurométropole. Mais depuis 2020, ces deux indicateurs sont sur une tendance ascendante : en effet, l'épargne brute est passée de 22,85 M€ en 2020 à 37,23 M€ en 2023, soit une hausse de + 14,38 M€ (+ 62,92 %). L'épargne nette quant à elle a augmenté de 15,81 M€ (+ 96,24 %) sur cette même période.

Ces importantes variations s'expliquent par une progression plus rapide des recettes que des dépenses réelles de fonctionnement, et notamment des recettes fiscales.

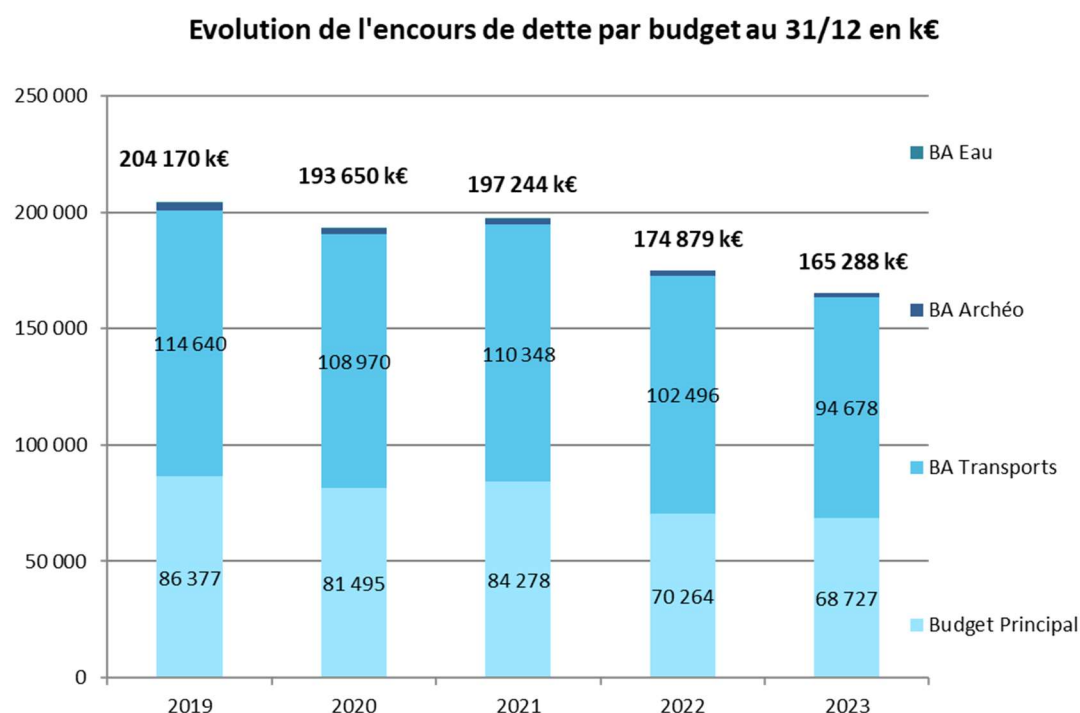
Le dynamisme de la fraction de TVA nationale, qui représente désormais 29 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, lié au contexte inflationniste de ces deux dernières années avait été sous-estimé lors de l'élaboration du budget. Toutefois, cette recette, assise sur la consommation nationale, est structurellement plus volatile que la recette de taxe d'habitation dont elle vient compenser la suppression. Son évolution sur les prochains exercices sera certainement moins favorable appelant à la vigilance.

Les autres recettes fiscales ont aussi vu leur produit augmenter en lien avec l'indexation des bases sur l'indice des prix à la consommation.

En outre, aucun emprunt n'a été réalisé sur ce budget depuis 2021, stabilisant ainsi le remboursement des échéances de capital d'emprunt et préservant l'épargne nette.

Ces résultats permettent de dégager un niveau élevé d'autofinancement affecté à la section d'investissement.

3. UNE DETTE MAITRISEE

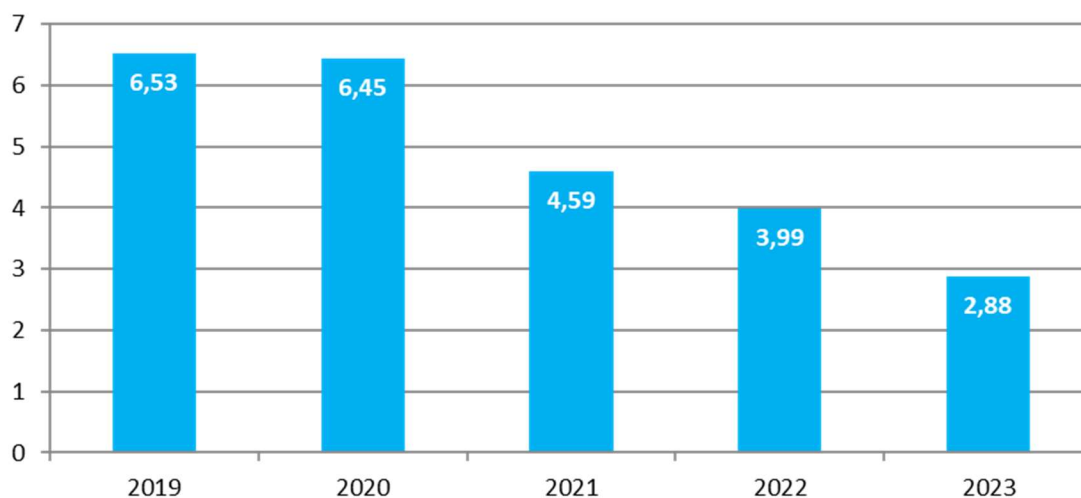


L'encours de dette global diminue continuellement depuis 2019, passant de 204 M€ en 2019 à 165 M€ en 2023, soit une baisse de - 19,04 %.

Le budget annexe Transports publics représente la part la plus importante, avec un encours de 94,68 M€ en 2023 soit 57,28 %. Cet encours est très majoritairement constitué des emprunts souscrits pour la réalisation des deux premières lignes METTIS, dont le capital n'est pas encore totalement remboursé à ce jour, et, pour un montant de 11,6 M€, d'encours restant dû porté par les TAMM pour l'acquisition de nouveaux matériels et qui est couvert par l'Eurométropole de Metz.

Ainsi, la dette par habitant s'élève à environ 707 € par habitant. Ce montant est relativement faible par rapport aux collectivités de taille comparable (2 550 € pour la Métropole du Grand Nancy en 2021, 1 255 € pour l'Eurométropole de Strasbourg et 1 060 € pour la Métropole de Dijon en 2022).

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la totalité du capital de la dette si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée. Compte tenu du niveau important d'épargne brute constaté et de la baisse de l'encours de dette, la capacité de désendettement tous budgets confondus de l'Eurométropole affiche une diminution constante depuis 2019. Fin 2023, elle s'établit à environ 3 années alors que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. Les capacités de l'Eurométropole de Metz à poursuivre la mise en œuvre de ses projets est donc confirmée.

4. DES FLUX FINANCIERS AVEC LES COMMUNES STABLES

Les versements aux communes se composent des Attributions de Compensation (AC) en fonctionnement et en investissement, et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La participation de l'Eurométropole au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est intégrée à ce chapitre, les contributions à ce fonds relevant d'une logique de péréquation horizontale nationale à l'échelle du territoire intercommunal.

Ces montants se sont élevés à 31,44 M€, contre 32,36 M€ en 2022, soit une diminution de 2,84 %.

La baisse concerne principalement les attributions de compensation versées aux communes. En effet, la mutualisation de la Direction de la Transition Ecologique au 1^{er} avril 2023 et la progression de la masse salariale sous l'effet des diverses mesures de revalorisation tant nationales que locales ont conduit à une augmentation de la facturation des services mutualisés entre l'Eurométropole et la Ville de Metz et en conséquence à une révision à la baisse de 894 k€ du montant de l'attribution versée à la Ville de Metz¹. L'impact de l'intégration de la commune de Lorry-Mardigny au 1^{er} janvier 2023 est relativement faible, l'attribution de compensation reversée à la commune s'élevant à 7 k€.

¹ La refacturation à la ville de sa quote-part des services mutualisés est portée en déduction du montant qui lui est reversé au titre de son attribution de compensation.

A noter que si les charges transférées sont supérieures à la fiscalité économique transférée par les communes, ces dernières versent une attribution de compensation à l'Eurométropole. En 2023, cette recette était de 267 606 € et concernait 18 communes.

En investissement, la compensation du transfert de charges se traduit par un versement des communes vers l'Eurométropole. Le montant de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) perçue en 2023 s'est élevé à 4,92 M€, contre 4,45 M€, soit une variation de + 10,73 %. Cela s'explique par un niveau exceptionnellement bas constaté en 2022 en raison de la révision libre des ACI pratiquée pour le reversement du produit de cessions des réseaux SFR aux 12 communes concernées. L'exercice 2023 traduit juste le retour aux montants initialement fixés.

Le montant de la DSC augmente très légèrement du fait de l'intégration de Lorry-Mardigny (6,57 M€ contre 6,54 M€ en 2022, soit + 0,42 %).

Le FPIC fait l'objet d'une légère variation à la baisse (512 k€ contre 587 k€ en 2022), reflétant l'évolution de la contribution au titre de l'ensemble intercommunal qui est passée de 1,17 M€ à 1 M€. Pour rappel, le calcul du FPIC dû à l'échelle du territoire métropolitain est basé en majorité sur l'écart entre le potentiel financier national et celui agrégé par habitant de l'EPCI, ensuite, la répartition entre la contribution de l'Eurométropole et des communes membres est opérée selon le droit commun, c'est-à-dire en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Enfin la répartition entre les communes se fait selon la population pondérée par le potentiel financier par habitant.

B. LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

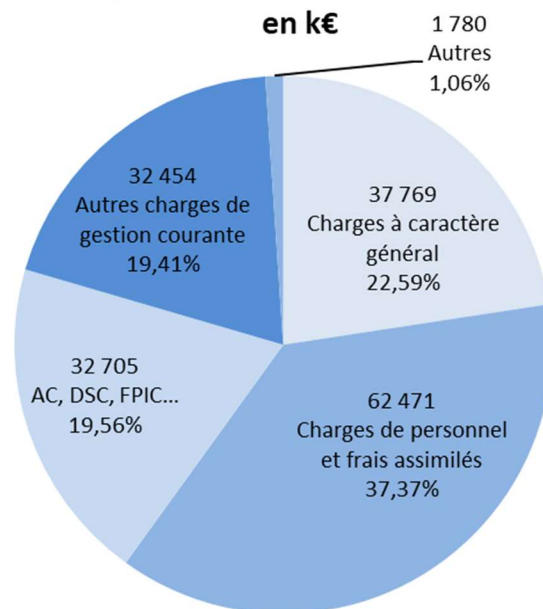
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les différentes catégories de dépenses de fonctionnement et leurs évolutions sont présentées dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evol CA 2023 / CA 2022	Taux d'exécution BTV/CA 2023
Charges à caractère général	36 708 458,42	41 495 059,59	37 768 667,02	2,89%	91,02%
Charges de personnel et frais assimilés	59 732 549,35	65 167 981,00	62 470 752,89	4,58%	95,86%
Reversements (AC, DSC, FPIC ...)	32 864 952,85	32 707 825,00	32 705 108,04	-0,49%	99,99%
Autres charges de gestion courante	31 702 722,56	33 591 130,81	32 453 853,87	2,37%	96,61%
Frais de fonctionnement de groupes d'élus	46 848,14	183 000,00	62 294,79	32,97%	34,04%
Charges financières	1 331 993,94	1 765 461,00	1 692 958,04	27,10%	95,89%
Charges spécifiques	265 823,58	125 996,00	24 488,55	-90,79%	19,44%
Dotations aux provisions	22 401,00	85 000,00	0,00	-100,00%	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	162 675 749,84	175 121 453,40	167 178 123,20	2,77%	95,46%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	17 256 497,80	19 000 000,00	20 366 149,62	18,02%	107,19%
Virement à la section de fonctionnement	0,00	27 435 301,62	0,00		0,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	17 256 497,80	46 435 301,62	20 366 149,62	18,02%	43,86%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	179 932 247,64	221 556 755,02	187 544 272,82	4,23%	84,65%

CA 2023 - Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement 2023 se sont élevées à 187,54 M€, dont 167,18 M€ de dépenses réelles. On constate ainsi une évolution à la hausse par rapport à 2022 à hauteur de + 4,23 %, et + 2,77 % sur les dépenses réelles.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 37,37 % des dépenses réelles de fonctionnement et se sont élevées à 62,47 M€, soit 2,74 M€ de plus qu'en 2022, pour un taux d'exécution 2023 de 95,86 %. Il s'agit du poste de dépenses le plus important.

Cette évolution résulte pour partie des mesures anticipées au budget primitif, bien que l'année 2023 ait été marquée par des mesures conjoncturelles exogènes majeures décidées en cours d'exercice. Ainsi, la masse salariale 2023 a notamment été impactée par des mesures statutaires : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 190 k€), la revalorisation du SMIC et de l'indice minimum de rémunération (+ 105 k€), l'augmentation du point d'indice de rémunération de la fonction publique de + 1,5 % en juillet 2023 (+ 320 k€), ainsi que des mesures de valorisation des « bas de grilles » de catégorie C et B (+ 59 k€).

S'agissant de la revalorisation du point d'indice, lors de la préparation du budget, le niveau de revalorisation du point d'indice n'était pas encore connu. Aussi, dans un contexte inflationniste et sur la base des mesures prises en 2022, une évolution de + 3,5 % avait été anticipée, soit une inscription supplémentaire de 950 k€. La hausse du point d'indice, décidée par le gouvernement en cours d'exercice, a été limitée à 1,5 %.

Néanmoins, afin de maintenir le pouvoir d'achat des agents métropolitains ayant les plus bas salaires, l'Eurométropole a mis en œuvre la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour un montant total de 380 k€. Cette prime, versée en décembre 2023 et d'un montant de 300 € à 800 € sous conditions de revenus, a bénéficié à 980 agents.

Par ailleurs, la masse salariale 2023 comprend la mutualisation de la Direction de la Transition Ecologique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023, ainsi que les agents du Centre de Supervision Urbain. Elle inclue également les recrutements réalisés en 2023 et comptabilise en année pleine les recrutements réalisés au cours de l'année 2022. Afin de mettre en œuvre le PPI et renforcer les politiques métropolitaines prioritaires, les postes prévus au budget primitif ont été créés. Les délais de recrutement communs aux employeurs publics sur certains métiers en tension expliquent pour partie le niveau d'exécution plus faible des dépenses.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général présentent une hausse de + 2,89 % par rapport à 2022 : elles passent ainsi de 36,71 M€ à 37,77 M€ en 2023, pour un taux d'exécution de 91,02 % (contre 91,11 % en 2022).

Les évolutions les plus importantes par rapport à 2022 se concentrent majoritairement sur la gestion des déchets : la participation versée par le budget principal au budget annexe au titre de la participation de l'Eurométropole aux déchèteries est ainsi en hausse de 226 k€ suite à l'augmentation de la population, ainsi qu'à l'application en année pleine de l'augmentation du tarif décidée au 1^{er} mars 2022. Toujours en matière de gestion des déchets, la hausse des tonnages par rapport à 2022 a conduit à une augmentation du coût du marché relatif à l'apport en plateforme d'accueil et de valorisation des

déchets des encombrants (+ 69 k€). En parallèle, le recours à l'intérim a été limité par rapport à 2022 (- 181 k€) ; de même, l'extension des consignes de tri appliquée en 2022 avait conduit à une dépense spécifique pour l'adhésivage des bacs de collecte qui ne se retrouve pas en 2023 (- 176 k€).

La hausse des coûts de l'énergie a également impacté l'exercice 2023 puisque les dépenses ont représenté 109 k€ de plus qu'en 2022, principalement concernant le chauffage urbain.

L'évolution de ce chapitre est également liée à des dépenses nouvelles. L'ouverture de l'aire d'accueil de gens du voyage de Metz-Seulhotte début 2023 a conduit à une hausse des dépenses relatives à l'exercice de cette compétence (+ 101 k€). Par ailleurs, un marché pour l'entretien des bornes de recharge électriques a été mis en place (122 k€).

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles sont en hausse de 2,37 % par rapport à 2022, et s'élèvent à 32,45 M€ contre 31,7 M€ sur l'exercice précédent. Elles se composent principalement des subventions et contributions versées à divers organismes.

Par rapport à 2022, certaines de ces participations ont été revues à la hausse : c'est notamment le cas de la contribution au SDIS suite à sa réévaluation actée par décision de son Conseil d'Administration (+ 537 k€ soit 9,34 M€ versés), de la subvention à Inspire Metz (+ 150 k€ soit une subvention de fonctionnement totale de 3,57 M€) ou à Bliiida (+ 175 k€).

Ce chapitre comprend également les subventions et participations versées au Centre Pompidou-Metz (5,15 M€), à l'ESAL (2,1 M€) ou encore à l'Orchestre National de Metz (300 k€) qui sont restées stables. Les subventions versées en matière de prévention spécialisée ont augmenté de 411 k€ du fait de la hausse des rémunérations des éducateurs spécialisés prévue par le Ségur de la Santé ainsi que de son extension au territoire de Montigny-lès-Metz.

En revanche, l'exercice 2022 comptabilisait une pénalité de résiliation anticipée pour permettre la cession des réseaux de télécommunications de plusieurs communes qui ne se retrouve pas en 2023 (- 465 k€).

LES AUTRES DEPENSES

Les reversements se composent des Attributions de Compensation, de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, dont les évolutions ont été précédemment détaillées (cf. partie 1, A. 4).

Les charges financières augmentent de 27,10 % pour s'établir à 1,67 M€ suite à l'augmentation des taux d'intérêt. Pour autant, l'essentiel de la dette du budget principal étant constitué de contrats de prêt à taux fixe, l'augmentation a pu être contenue. En outre, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2023.

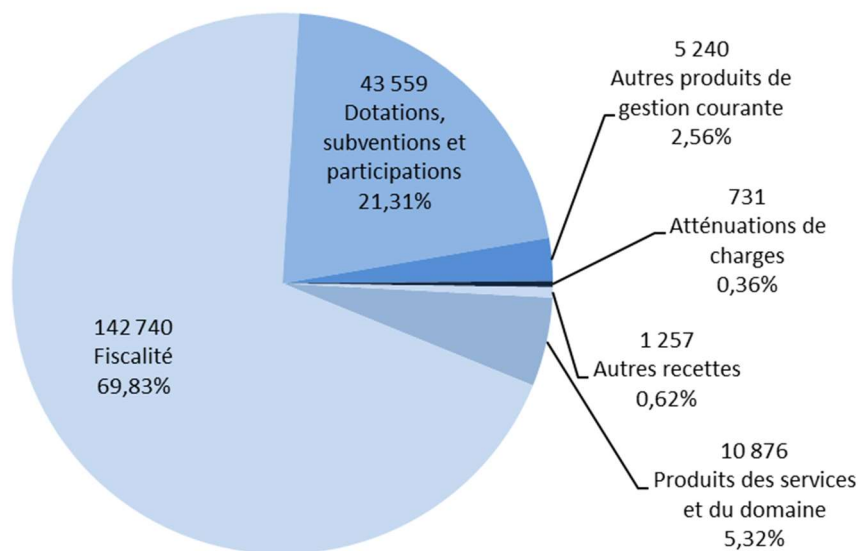
Les charges spécifiques regroupent les annulations de titres sur exercices antérieurs. Peu d'annulations ont eu lieu en 2023 (24 k€).

b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evol CA 2023 / CA 2022	Taux d'exécution BTV/CA 2023
Atténuations de charges	748 904,23	496 800,00	730 877,44	-2,41%	147,12%
Produits divers	16 026 020,35	16 288 762,00	16 115 609,44	0,56%	98,94%
Fiscalité	133 367 891,00	141 258 306,00	142 739 580,87	7,03%	101,05%
Dotations et Participations	42 621 205,34	42 712 065,00	43 559 408,76	2,20%	101,98%
Produits financiers	0,40	1,00	0,00	-100,00%	0,00%
Produits spécifiques	106 566,16	0,00	1 185 383,43	1012,35%	
Reprise sur amortissements	0,00	21 780,00	71 780,00		329,57%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	192 870 587,48	200 777 714,00	204 402 639,94	5,98%	101,81%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 861 445,79	3 535 624,91	2 403 645,57	29,13%	67,98%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 861 445,79	3 535 624,91	2 403 645,57	29,13%	67,98%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	194 732 033,27	204 313 338,91	206 806 285,51	6,20%	101,22%

Les recettes de fonctionnement évoluent à la hausse par rapport à 2022 : + 6,20 % sur l'ensemble des recettes, et + 5,98 % sur les mouvements réels (soit respectivement + 12 M€ et + 11,53 M€).
Les recettes réelles présentent un taux d'exécution de 101,81 %.

CA 2023 - Recettes réelles de fonctionnement en k€



LES RECETTES FISCALES

Elles représentent 69,83 % des recettes réelles de fonctionnement, soit la ressource la plus importante.

Leur produit s'est élevé à 144,21 M€² (+ 7,16 %), soit une hausse de près de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent, sans augmentation des taux.

fiscalité (en k€)	2022		2023		évo CA23/CA22
	CA	BP	notifié	CA	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	21 760	22 000	23 480	23 483	7,92%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 101	0	0	0	-100,00%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 578	1 500	1 650	1 879	19,07%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 852	3 462	3 799	4 435	15,14%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE		15 100	16 969	16 969	
sous-total fiscalité entreprises	42 290	42 062	45 897	46 766	10,58%
Taxe d'Habitation (TH)	1 264	1 500	1 363	2 609	106,50%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 741	7 100	7 158	7 166	6,30%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	124	120	145	145	17,11%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	266	250	332	331	24,29%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH	41 646	43 500	43 621	42 637	2,38%
sous-total fiscalité ménages	50 041	52 470	52 619	52 888	5,69%
rôles supplémentaires 73111	248			13	
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	30 048	31 000	31 913	31 984	6,44%
Taxe Locale de Séjour	1 118	1 050	1 050	1 194	6,78%
Taxe GEMAPI	1 158	1 151	1 151	1 128	-2,55%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	992	960	960	1 147	15,58%
Taxe d'Aménagement (TA)	4 017	2 400	2 960	4 035	0,43%
sous-total fiscalité spécialisée	37 333	36 561	38 034	39 487	5,77%
Allocations compensatrices	4 394	4 250	4 773	4 772	8,62%
AC (compensation fiscalité)	265	264	264	284	7,50%
sous-total compensations fiscales	4 658	4 514	5 037	5 057	8,56%
TOTAL	134 570	135 607	141 587	144 211	7,16%

Cette évolution s'explique en partie par la perception de fractions de TVA nationale. En effet, la CVAE a été supprimée dans le cadre de la Loi de Finances pour 2023, entraînant pour les collectivités concernées la perception d'une fraction de TVA en compensation. Si le produit de CVAE perçu en 2022 était de 15,1 M€, la fraction de TVA perçue en 2023 en lieu et place de cet impôt s'est élevée à 16,97 M€, soit une hausse de +12 %. Cette augmentation significative s'explique par le changement du mode de calcul du produit versé à la collectivité. En effet, le dynamisme du produit perçu par la Métropole ne résulte désormais plus de l'attractivité et du dynamisme du territoire mais bien de l'évolution économique à l'échelle nationale, la part de fraction de TVA nationale revenant à chaque collectivité n'étant pas ajustée annuellement par l'Etat.

² La différence constatée entre le montant affiché sur le graphique (142 740 k€) et celui sur le tableau ci-dessous (144 211 k€) est liée à la prise en compte des allocations compensatrices (imputées en chapitre 74), de la taxe d'aménagement (perçue en investissement) et de la non prise en compte du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

En outre, la suppression de la TH sur les résidences principales en 2020 a également entraîné la perception d'une fraction de FCTVA, en hausse par rapport à l'exercice précédent (42,64 M€ contre 41,65 M€ en 2022). Ainsi, l'évolution des deux fractions de TVA résulte de l'inflation forte connue sur la période au niveau national et de la croissance économique constatée principalement au cours du premier semestre 2023.

En matière de fiscalité économique, les autres taxes observent également une évolution à la hausse. En effet, la CFE progresse à hauteur de 1,72 M€ (soit + 8 %). S'agissant de l'IFER, la progression de 301 k€ (soit + 19 %) s'explique principalement par l'installation de transformateurs électriques. Quant à la TASCOM, elle progresse de 583 k€ (soit + 15 %), en raison d'un essor des montants versés par les commerces de bricolage et d'aménagements intérieurs.

Au sujet de la fiscalité ménages, les taxes foncières augmentent en fonction de la revalorisation des bases fiscales et de l'évolution des bases physiques, ainsi que dans une moindre mesure par l'intégration de la fiscalité de la commune de Lorry-Mardigny qui a rejoint l'Eurométropole au 1^{er} janvier 2023.

Le produit de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants fait état d'une hausse exponentielle de + 1,35 M€, soit un produit qui double sur un même exercice comptable. Cependant, cette évolution est à prendre avec précaution : en effet, à la suite de l'obligation de déclaration des biens immobiliers pour les propriétaires sur le service GMBI, des taxes d'habitation ont pu être émises à tort, notamment en cas d'absence de déclaration ou de discordance entre l'adresse du logement déclaré et celle du domicile principal déclaré dans la déclaration de revenus, ce qui a pour effet d'augmenter artificiellement les bases d'imposition. Ainsi, cette situation a conduit à une augmentation fictive du produit perçu au titre de la TH en 2023. L'Etat a informé les collectivités que ce surplus exceptionnel ne serait pas dégrevé de leurs recettes. Afin de corriger cette anomalie, un nouveau processus de calcul des bases prévisionnelles de TH sera mis en place pour l'exercice 2024 par l'Etat. Cependant, l'ajustement à la baisse des bases prévisionnelles pour 2024 n'a pas été constaté dans l'état 1259 notifié au mois de mars 2024 et ne devrait être connu qu'en cours d'année par les collectivités.

Enfin, concernant la fiscalité spécialisée, le produit de TEOM est passé de 30,05 M€ à 31,98 M€, soit une hausse de + 1,9 M€. Cette évolution s'explique par la revalorisation des bases fiscales ainsi que l'évolution des bases physiques.

Après une activité touristique très dynamique en 2022 faisant suite à la crise sanitaire (+ 400 k€ par rapport à 2021), la taxe de séjour a connu une évolution plus modérée en 2023 (+ 76 k€ soit un produit total de 1,19 M€).

La légère diminution du produit de la taxe GEMAPI entre 2022 et 2023 (-2,55%) s'explique par la perception en 2022 d'un montant exceptionnel et de la correction d'imputation des rôles supplémentaires.

Le montant collecté au titre de la TCCFE augmente de +15,58 % soit + 155 k€. Cette hausse relève essentiellement de la réforme du mode de calcul et d'encaissement de cette taxe, pour laquelle nous restons en attente d'éléments d'explications de la part de l'Etat.

Enfin, les recettes de taxe d'aménagement se stabilisent aux alentours de 4 M€.

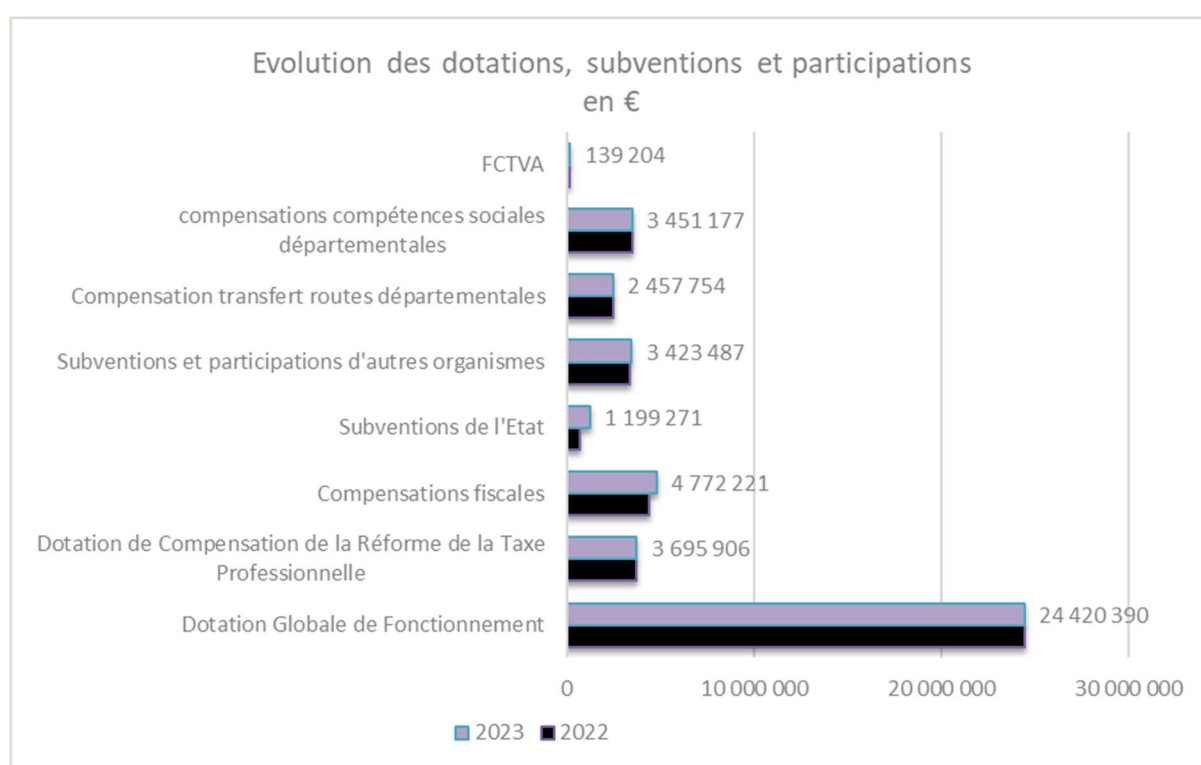
Pour rappel, ces deux dernières recettes sont en partie reversées aux communes, à hauteur de 50 % pour la première et de 90 % pour la seconde.

Les recettes fiscales comprennent également le produit issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), versé dans le cadre du dispositif de compensation de la suppression de la Taxe Professionnelle, dont le montant est resté stable (6,9 M€).

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Elles se sont élevées à 43,56 M€ en 2023, et représentent 21,31 % du total des recettes réelles de fonctionnement. Par rapport à l'exercice précédent, ces recettes augmentent de 2,20 %, soit 938 k€.

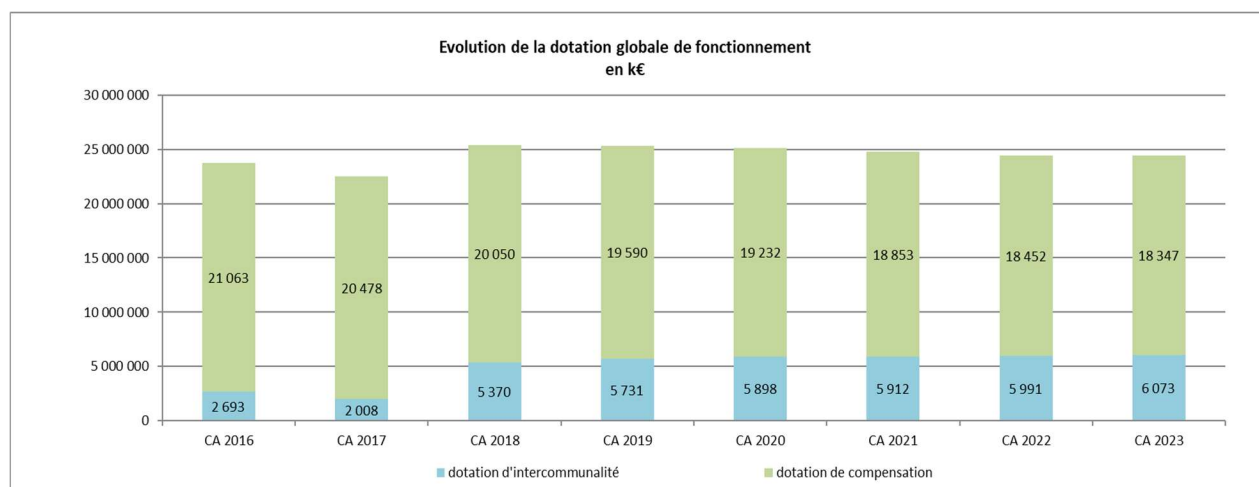


La variation à la hausse provient principalement des subventions de l'Etat, et particulièrement de l'ANAH, qui étaient de 712 k€ en 2022 et sont passées à 1,2 M€ en 2023.

Les allocations compensatrices de fiscalité observent également une hausse (+ 379 k€). Cela est dû d'une part à la hausse des compensations de CFE, ainsi que de taxes foncières dans une moindre mesure.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est quasi stable et s'élève à 24,42 M€ pour 2023. Dans le détail, si la dotation d'intercommunalité, fonction de la population, augmente de 82 k€ (de 5 991 k€ à 6 073 k€), la dotation de compensation baisse de 105 k€ et s'établit à 18 347 k€. Cette

composante correspond à l'ancienne dotation de compensation versée suite à la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle, et fait l'objet d'un écrêtement annuel.



La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est quasi identique à l'année précédente (3,7 M€).

Les compensations versées à l'Eurométropole suite au transfert des compétences sociales départementales représentent 3,45 M€, dont 2,1 M€ pour la prévention spécialisée, 1,11 M€ pour le fonds de solidarité logement et 64 k€ pour le fonds d'aide aux jeunes.

Par ailleurs, l'Eurométropole a perçu des subventions et participations d'autres organismes à hauteur de 3,37 M€. En matière de gestion des déchets, 2,88 M€ concernent les soutiens reçus pour les écoemballages, et. 94 k€ ont été perçus du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour financer l'acquisition de matériel spécifique. Enfin, la mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique est subventionnée par la Région Grand Est (214 k€ perçus en 2023 au titre des exercices 2022 et 2023).

Enfin, la récupération du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'est élevée à 139 k€.

LES AUTRES PRODUITS

Les autres produits regroupent les produits des services et du domaine ainsi que les autres produits de gestion courante. Ils ont représenté 16,12 M€ en 2023, en quasi-stabilité par rapport à 2022 (+ 0,56 %).

Ces recettes se composent notamment des produits liés au stationnement. Les parkings métropolitains gérés en régie (soit Coislin, Maud'huy, Amphithéâtre à Metz et les parkings de Montigny-lès-Metz) ont généré 1,9 M€ de recettes, soit un montant équivalent à l'exercice précédent. En revanche, les redevances liées à l'exploitation des parkings sous délégation de service public observent une hausse de 7,92 % et s'élèvent à 1,89 M€ en 2023. Enfin, le produit du forfait post-stationnement est en baisse

par rapport à 2022 (- 9,78 %), soit un montant perçu de 990 k€ en 2023. Pour rappel, le montant perçu en 2023 concerne le reversement opéré au titre des recettes 2022 par les communes ayant mis en place du stationnement payant sur voirie. La baisse s'explique ainsi par un nombre d'amendes dressées en diminution. Depuis 2022 par ailleurs, la Métropole ne reçoit plus de forfait post-stationnement concernant la commune de Montigny-lès-Metz, le montant des FPS étant inférieur au coût de leur collecte.

Concernant la gestion des déchets, les ventes de produits recyclables se sont élevées à 1,11 M€, soit une importante baisse par rapport à l'exercice précédent où elles étaient de 2,1 M€ (soit - 47,15 %). Après une forte envolée des prix en début d'année 2022, une tendance à la baisse a été constatée à partir de mi 2022 et qui s'est confirmée au cours de l'année 2023, particulièrement en ce qui concerne les cartons. La vente de produits recyclables a ainsi retrouvé son niveau d'avant crise. Le produit de la redevance spéciale est quant à lui passé de 915 k€ à 1 032 k€ en 2023 du fait de l'application de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

En matière de ressources humaines, les remboursements de mise à disposition de personnel s'élèvent à 3,11 M€, dont 2,79 M€ concernent la régie Haganis et 321 k€ proviennent des mises à disposition auprès du Centre Pompidou-Metz, de la Ville de Metz et du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Les recettes relatives aux équipements culturels, qui affichaient déjà une hausse entre 2021 et 2022, augmentent encore en 2023 et s'établissent à 1,42 M€, soit + 52,3 %. Elles traduisent pour l'Opéra-Théâtre un retour à la normale de la fréquentation de l'équipement. Les recettes du musée affichent une forte hausse qui s'explique principalement par une recette exceptionnelle et par une fréquentation qui s'améliore d'année en année. Pour rappel, bien que l'entrée soit gratuite, les visites guidées restent payantes. Enfin, concernant le Conservatoire, les frais d'inscription ont observé une évolution de + 29,7 % pour atteindre 405 k€ qui s'explique par l'augmentation des droits de scolarité pour les + de 26 ans.

58 k€ ont concerné les recettes liées aux locaux commerciaux du Centre Pompidou-Metz.

Les redevances liées à l'exploitation du crématorium de Metz se sont élevées à 20 k€.

Concernant l'exploitation du Centre de Congrès et de Metz Expo, les redevances se sont élevées à 241 k€ auxquelles s'ajoute la refacturation de la taxe foncière relative à Metz Expo (184 k€).

D'autres redevances ont été perçues en matière d'énergie et de réseaux téléphoniques.

Concernant l'énergie, 354 k€ ont été versés au titre des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que 688 k€ au titre des redevances des fermiers et concessionnaires. Concernant les réseaux téléphoniques, les redevances d'occupation du domaine public se sont élevées à 161 k€, les redevances des fermiers et concessionnaires à 17 k€.

En matière de voirie et d'espaces publics, les indemnités versées par les assurances sont en constante augmentation suite au transfert des voiries départementales. Ainsi, 554 k€ ont été perçus en 2023 contre 294 k€ en 2022. 126 k€ concernent des refacturations suite à la réalisation d'entrées charretières.

Les refacturations de personnel et de frais généraux aux budgets annexes ont représenté 1,65 M€.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Elles sont globalement stables par rapport à 2022 (731 k€ contre 749 k€ en 2022) et sont principalement composées des remboursements relatifs à la masse salariale, notamment des indemnités journalières.

LES PRODUITS SPECIFIQUES

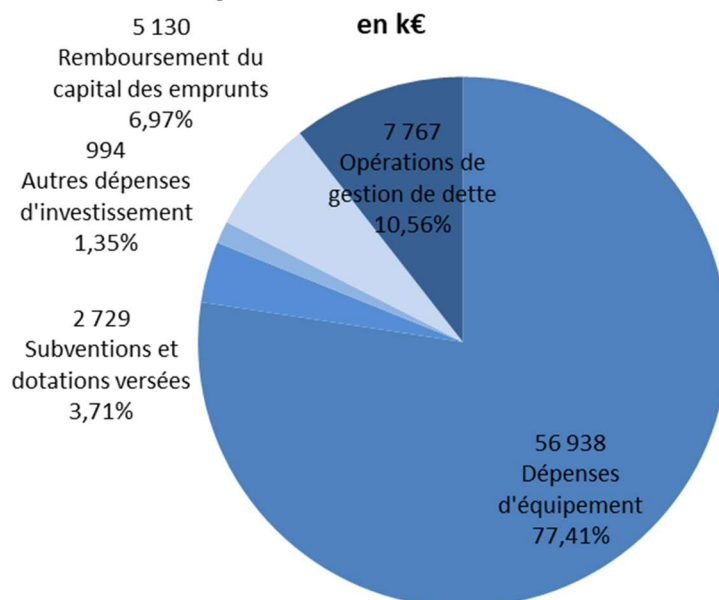
Ce chapitre comprend les cessions réalisées par l'Eurométropole ainsi que les annulations de mandats sur exercices antérieurs. La forte hausse observée par rapport à 2022 (+ 1012,35 %) concerne la cession des réseaux de télécommunication de 13 communes pour un montant de 1 M€. Les autres cessions concernent principalement des ventes de véhicules et d'instruments.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evol CA 2023 / CA 2022	Taux d'exécution BTV/CA 2023
Immobilisations incorporelles	5 062 197,46	9 419 848,65	5 479 743,13	8,25%	58,17%
Subventions d'équipement versées	6 274 077,55	15 019 358,00	13 210 462,98	110,56%	87,96%
Immobilisations corporelles	17 732 043,87	26 054 257,00	17 972 043,76	1,35%	68,98%
Immobilisations en cours	15 891 103,91	25 112 785,32	20 275 340,74	27,59%	80,74%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	44 959 422,79	75 606 248,97	56 937 590,61	26,64%	75,31%
Dotations, fonds divers et réserves	3 400 798,33	2 673 297,77	2 643 692,78	-22,26%	98,89%
Subventions d'investissement	41 579,00	95 325,00	85 322,58	105,21%	89,51%
Emprunts et dettes assimilées	14 402 713,84	13 463 509,00	12 919 194,41	-10,30%	95,96%
Participations et créances rattachées	55 000,00	3 584 800,00	1 000,00	-98,18%	0,03%
Autres immobilisations financières	0,00	127 600,00	127 600,00		100,00%
Opérations sous mandat	745 415,80	1 412 092,68	843 023,96	13,09%	59,70%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 604 929,76	96 962 873,42	73 557 424,34	15,65%	75,86%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 861 445,79	3 535 624,91	2 403 645,57	29,13%	67,98%
Opé. Patrimoniales	1 171 765,45	2 735 813,10	1 769 748,48	51,03%	64,69%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 033 211,24	6 271 438,01	4 173 394,05	37,59%	66,55%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 638 141,00	103 234 311,43	77 730 818,39	16,65%	75,30%

CA 2023 - Dépenses réelles d'investissement



En 2023, les dépenses d'investissement se sont élevées à 77,73 M€ dont 73,56 M€ de dépenses réelles, soit une nette progression par rapport à 2022 de + 16,65 %, et + 15,65 % sur les mouvements réels, qui traduit la montée en puissance de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT – 56,94 M€ - 77,41 %

Les dépenses d'équipement voient leur volume augmenter de + 26,64 % sur un an pour atteindre un montant de 56,94 M€. Par rapport au budget total voté qui s'élevait à 75,6 M€, le taux d'exécution s'améliore nettement à 75,86 %, contre 59,48 % en 2022.

Concernant les subventions d'équipement versées, la compétence habitat-logement (délégation des aides à la pierre comprise) a mobilisé soit 7,86 M€.

Le Centre de Supervision Urbain, inauguré fin 2023, a mobilisé 2 M€ de crédits en 2023. Les dépenses sont comptabilisées en subventions puisqu'il s'agit de remboursements de travaux et équipements divers à la Ville de Metz.

En outre, 250 k€ ont été versés au SDIS afin de subventionner la construction d'une nouvelle caserne à Peltre. Les versements au titre des fonds de concours aux communes ont augmenté de 207 k€ par rapport à 2022, de même que les subventions versées en matière d'enseignement supérieur (+ 369 k€).

Les immobilisations en cours s'élèvent à plus de 20 M€ et augmentent de 27,59 %, essentiellement en lien avec la voirie, les espaces publics et la mobilité (+ 4,33 M€). Les dépenses réalisées en 2023 concernent notamment la remise en état des grands axes structurants, la mise en œuvre du plan vélo, la mise en sécurité des routes métropolitaines ainsi que les aménagements réalisés dans le cadre des enveloppes définies par la CLECT.

Actions	Montant PPI initial	Total PPI 2021-2026 actualisé	Total PPI 2027 et suivants	Total PPI actualisé 2021 - 2027 et suivants	réalisé au 31/12/2023	% réalisé PPI 2021-2026
I. INVESTIR POUR LA SECURITE DE TOUS LES HABITANTS ET USAGERS DE L'EUROMETROPOLE	93 275 000	91 267 706	10 179 294	101 447 000	36 412 406	40%
II. INVESTIR POUR DES MOBILITES DURABLES	79 000 000	82 801 642	14 981 352	97 782 994	11 436 614	14%
III. INVESTIR POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	74 150 000	82 170 430	8 350 000	90 520 430	11 968 661	15%
IV. INVESTIR POUR LA VILLE DE DEMAIN	39 700 000	56 283 243	1 500 000	57 783 243	11 054 801	20%
V. INVESTIR DANS LE PATRIMOINE CULTUREL POUR FAVORISER L'ANIMATION ET L'ATTRACTIVITE METROPOLITAINE	32 700 000	24 560 200	6 549 800	31 110 000	4 672 103	19%
VI. INVESTIR POUR MIEUX VIVRE ET HABITER SUR LA METROPOLE	26 600 000	36 382 994	37 389 815	73 772 809	10 956 696	30%
VII. INVESTIR POUR LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	24 835 000	24 317 244	0	24 317 244	7 788 672	32%
VIII. INVESTIR POUR LES EMPLOIS DE DEMAIN	16 900 000	16 529 658	0	16 529 658	5 019 721	30%
TOTAL	387 160 000	414 313 117	78 950 262	493 263 378	99 309 674	24%

Le détail de la réalisation des projets inscrits au PPI est détaillée dans la seconde partie du document consacrée aux politiques publiques.

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES – 2,73 M€ - 3,71 %

Elles comprennent principalement le reversement de la taxe d'aménagement aux communes, qui s'est élevé à 2,64 M€ en 2023.

Une subvention de l'ANRU pour le projet de Renouveau urbain a par ailleurs été reversée à la Ville de Metz pour 66 k€ puisque les actions financées la concernaient.

LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS – 5,13 M€ - 6,97 %

Le remboursement des échéances du capital des emprunts est en diminution par rapport à l'exercice précédent (4,24 M€ contre 4,44 M€ en 2022), en lien avec le profil d'extinction de la dette qui comprend des échéances dégressives en capital, ainsi qu'en l'absence de souscription d'un nouvel emprunt en 2023.

LES OPERATIONS DE GESTION DE DETTE – 7,77 M€ - 10,56 %

Elles correspondent à deux contrats de prêt dits « crédits long terme reconstituables », qui offrent la possibilité de pratiquer de manière infra annuelle des remboursements de capital afin de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard de notre niveau de trésorerie. Cette dépense trouve son pendant en recette.

LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – 994 k€ - 1,35 %

Il s'agit pour partie des dépenses réalisées dans le cadre d'opérations pour compte de tiers, principalement les communes membres en matière de voirie, pour lesquelles l'Eurométropole effectue la totalité des travaux et refacture par la suite au tiers la part de travaux relevant de sa compétence. Ces dernières ont mobilisé 843 k€ de crédits en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de bâtiments afin d'y installer des locaux à déchets sur l'hypercentre de Metz, 122 k€ ont été consignés au titre d'une indemnité de préemption.

Ce poste regroupe également les participations prises au sein du capital de certains organismes. Ainsi, 1 k€ ont été versés pour la participation de l'Eurométropole à la SAS H2 Metz, dont l'objet est la production, la distribution et la vente d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone.

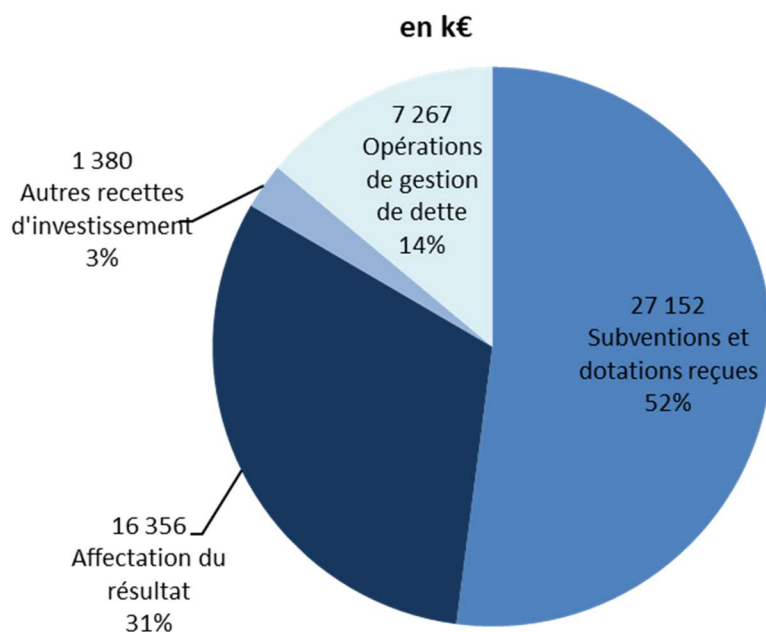
Enfin, 22 k€ ont été remboursés au titre des cautions versées pour les composteurs et les aires d'accueil des gens du voyage.

b. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se sont élevées à 74,62 M€, dont 52,48 M€ de mouvements réels. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent (+ 18,30 % et + 17,54 % sur les mouvements réels), principalement concentrée sur certains chapitres.

	Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evol CA 2023 / CA 2022	Taux d'exécution BTV/CA 2023
Affectation du résultat	11 958 047,54	16 382 623,20	16 355 852,23	36,78%	99,84%
Dotations, Fonds divers et Réserves (hors affect)	10 888 133,52	9 960 000,00	9 030 011,99	-17,07%	90,66%
Subventions d'investissement	13 041 766,01	18 142 556,08	18 122 220,06	38,96%	99,89%
Emprunts et dettes assimilées	8 262 527,33	13 292 808,77	7 291 004,05	-11,76%	54,85%
Produit des cessions	0,00	1 922 000,00	0,00		0,00%
Autres recettes d'investissement	499 381,42	2 092 808,20	1 684 498,13	237,32%	80,49%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	44 649 855,82	61 792 796,25	52 483 586,46	17,54%	84,93%
Virement de la section de fonctionnement	0,00	27 435 301,62	0,00		0,00%
Opé. d'ordre de transferts entre sections	17 256 497,80	19 000 000,00	20 366 149,62	18,02%	107,19%
Opé. Patrimoniales	1 171 765,45	2 735 813,10	1 769 748,48	51,03%	64,69%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18 428 263,25	49 171 114,72	22 135 898,10	20,12%	45,02%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	63 078 119,07	110 963 910,97	74 619 484,56	18,30%	67,25%

CA 2023 - Recettes réelles d'investissement



L'affectation du résultat 2023 est en hausse de 36,78 % par rapport à 2022 et s'est élevée à 16,36 M€. Cette augmentation est en lien avec le besoin de financement plus important de la section d'investissement en 2023.

Les subventions et dotations reçues, qui représentent la part de recettes la plus importante, sont également en hausse et passent de 23,93 M€ à 27,15 M€. L'évolution se concentre sur les subventions

(+ 38,96 %), et notamment les versements de l'Etat au titre des aides à la pierre, cette délégation étant montée en puissance par rapport à 2022 (+ 3,4 M€ par rapport à 2022, soit 5,43 M€ perçus). Le produit des amendes de police observe également une évolution à la hausse de + 532 k€ et s'établit pour 2023 à 2,98 M€. Pour rappel, le montant perçu en année n dépend du produit global constaté en année n-1, lui-même basé sur le nombre de contraventions relevées en n-2. La hausse s'explique ainsi par un nombre de contraventions plus élevé en 2021 qu'en 2020. Enfin, les subventions reçues pour les études et travaux GEMAPI ont été supérieures à celles reçues en 2022 (+ 397 k€ soit 778 k€ reçus en 2023, principalement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ainsi que de la Région) de même que celles versées pour la rénovation des bâtiments (+ 542 k€). Il s'agit principalement de fonds obtenus dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Ce chapitre comprend également les attributions de compensation d'investissement versées par les communes (4,92 M€) et les refacturations à la Ville de Metz des investissements informatiques réalisés par la Direction mutualisée des Systèmes d'Information (2,33 M€).

Les recettes de dotations et fonds divers sont en revanche en baisse (- 17,07 % soit - 1,86 M€). Elles comprennent notamment le produit du FCTVA : en effet, en 2022, une régularisation de 2020 avait été comptabilisée à hauteur de 2 M€, tandis que le montant 2023 concerne bien 4 trimestres. Ainsi, le produit perçu en 2023 s'élève à 5 M€ contre 6,87 M€ en 2022.

Les autres recettes d'investissement font état d'une évolution de + 237,32 %, soit + 1,19 M€, correspondant à un rattrapage des recettes issues des maîtrises d'ouvrage déléguées (1,3 M€ en 2023 contre 496 k€ en 2022) conclues avec les communes en matière de voirie et à la mise en œuvre de celle conclue avec l'UEM concernant la remise en état de l'avenue Foch (315 k€). En outre, 328 k€ ont été remboursés par la SAREMM à l'Eurométropole, correspondant à une avance de trésorerie précédemment versée pour l'aménagement de la ZAC Marly Bellefontaine.

En 2023, aucun emprunt n'a été souscrit pour le financement des investissements métropolitains. La recette de 7,29 M€ correspond à la gestion des contrats long terme renouvelables (faisant également l'objet d'une inscription à due concurrence en dépenses).

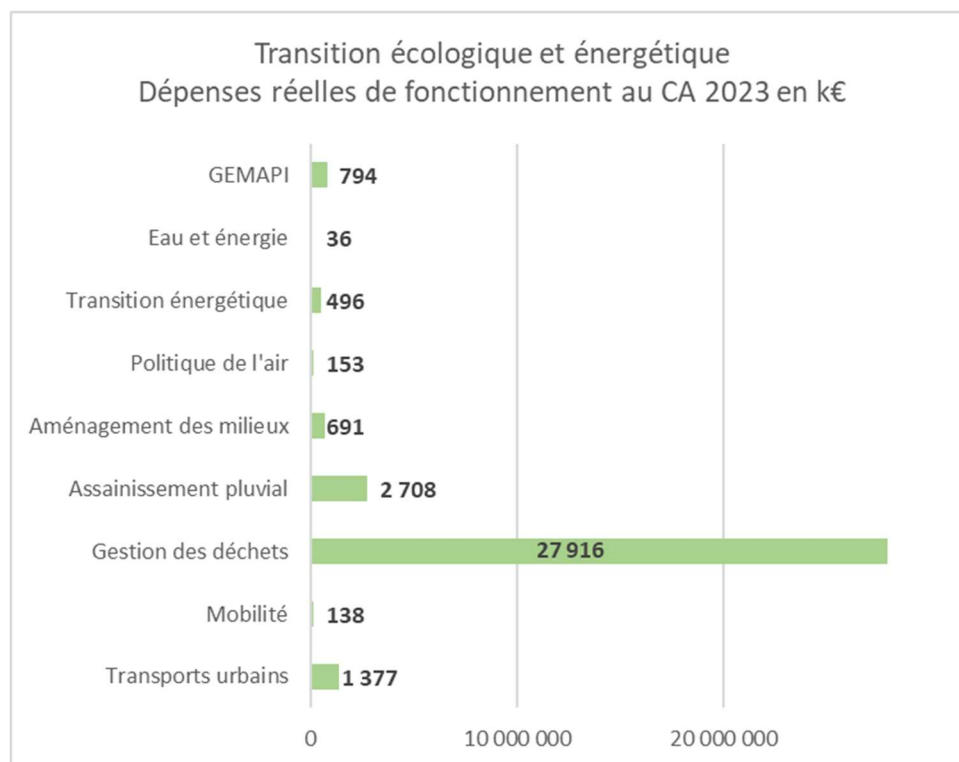
PARTIE 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES

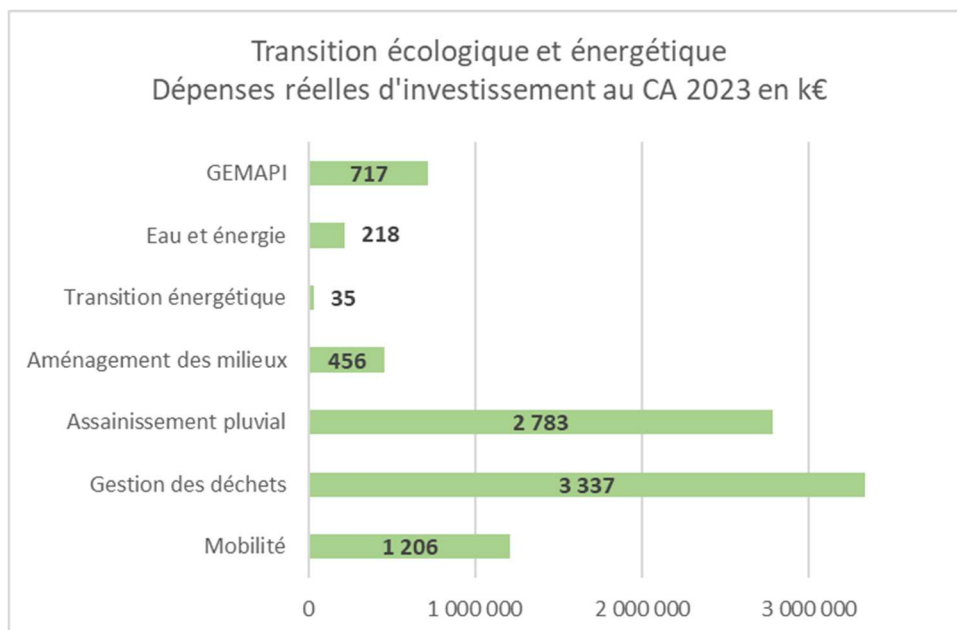
L'évolution des dépenses et recettes pour chaque politique publique est détaillée ci-après selon les trois grandes priorités métropolitaines :

- la cohésion sociale et territoriale
- la transition écologique et énergétique
- le développement économique et l'attractivité du territoire.

Un dernier paragraphe aborde les moyens dédiés aux ressources et à la stratégie nécessaires à la mise en œuvre des compétences métropolitaines.

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE





Les dépenses concernant la **GEMAPI** passent de 429 k€ à 717 k€, soit + 67,13 %. Parmi ces dépenses, 238 k€ ont été consacrées à la renaturation du ruisseau de Vallières, 227 k€ au ruisseau de Saulny et 218 k€ aux études et travaux sur divers cours d'eau, notamment la transformation d'un pont à Sainte-Ruffine permettant de réduire le risque d'inondation ainsi que la création d'une mare à Chesny. 790 k€ de subventions ont été perçues pour financer ces divers investissements, ainsi que pour ceux des années précédentes.

En matière **d'eau et d'énergie**, les dépenses d'investissement concernent l'extension des réseaux électriques en voirie publique, dont l'Eurométropole finance 60 % du coût (218 k€ en 2023 soit un montant stable par rapport à 2022). En fonctionnement, la diminution concerne la convention conclue entre la Ville et l'Eurométropole pour la réalisation de fonctions techniques et logistiques en matière d'eau potable, qui avait été comptabilisée deux fois en 2022, correspondant aux exercices 2021 et 2022 (montant de 25 k€, soit 50 k€ en 2022). En parallèle, la Métropole facture également certaines prestations au SERM, notamment pour le support régulier apporté par les pôles et services de l'Eurométropole au syndicat (recette de 45,8 k€).

Sur la **transition énergétique**, la dépense principale concerne le partenariat conclu avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin (ALEC) dont l'objectif est l'accompagnement des ménages à la rénovation thermique des logements privés (336 k€). Suite à l'adoption définitive du Plan Climat Air Energie Territorial, l'année 2023 a été consacrée à la poursuite d'études et au démarrage d'actions concrètes et de mise en œuvre du plan d'action (19 k€). L'Eurométropole cotise également à divers organismes œuvrant en matière de transition énergétique (ATMO Grand Est, Energy Cities, Cerema, etc.) pour un total de 73 k€. En investissement, une étude de préfiguration du fonds air-bois a été réalisée pour une mise en œuvre de ce fonds auprès des particuliers en 2024-2025 (24 k€). Les dépenses comprennent également la participation au capital de la SAS H2 Metz, dont l'objet est la production, la distribution et la vente d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone (1 k€).

Des études ont été menées à hauteur de 153 k€ en matière de **politique de l'air** : il s'agit de la poursuite de l'étude sur la mise en place d'une zone à faible émission (126 k€) ainsi que de l'audit réalisé avec l'Université de Lorraine concernant la chaîne d'approvisionnement du centre-ville de Metz (27 k€).

En matière d'**assainissement pluvial**, les dépenses sont quasiment stables en fonctionnement (2,25 M€) mais augmentent de près de 20 % en investissement (+ 463 k€). En fonctionnement, elles comprennent principalement la contribution à Haganis pour les prestations d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales (2,2 M€ soit un montant identique à 2022). La hausse des dépenses d'investissement est en lien avec des travaux plus conséquents en 2023, notamment rues de Metz et d'Orly à Augny, rue de Metz à Marly et rue du Général Franiatte à Montigny-lès-Metz, ces deux dernières opérations étant en lien avec le chantier de troisième ligne Mettis. Par ailleurs, les études relatives au **Plan Pluie** (composé du schéma directeur de gestion des eaux pluviales ainsi que du zonage sur le territoire de l'Eurométropole) se sont poursuivies avec la finalisation des phases 2 et 3 et l'engagement de la 4^e phase.

La **gestion des déchets** a mobilisé 31,25 M€ de crédits en 2023, dont 27,92 M€ en fonctionnement et 3,34 M€ en investissement. En fonctionnement, les crédits sont quasi stables, bien que des variations sont constatées sur certains postes : comme vu précédemment, la participation au budget annexe déchèteries est en augmentation suite à la hausse de la population ainsi qu'à l'application en année pleine de l'augmentation du tarif décidée au 1^{er} mars 2022 (5 265 k€ soit + 226 k€). La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (de 40 à 51 € HT la tonne) ainsi que l'augmentation des tonnages a eu des impacts sur les marchés d'apport en plateforme d'accueil (+ 94 k€). La location de locaux à déchets en hypercentre de Metz a entraîné un coût supplémentaire de 37 k€ par rapport à 2022 suite à l'ouverture d'un nouveau local et à la comptabilisation en année pleine de celui ouvert l'année précédente rue Serpenoise. La mise en place d'un plan d'amélioration des conditions d'emploi des agents de la Direction de la Gestion des Déchets a eu un impact favorable sur le recours à l'intérim (- 198 k€). La reprise en régie des prestations de collecte des cartons entraîne quant à elle une économie de 61 k€. Enfin, les réparations de véhicules ont été moins importantes en 2023 (- 70 k€). En investissement, les crédits diminuent par rapport à 2022 en lien avec le projet d'extension du Centre Technique Métropolitain, qui avait mobilisé 758 k€ de crédits en 2022 notamment pour l'acquisition du bâtiment de la rue des Couteliers (727 k€), contre 379 k€ en 2023. La finalisation de la **conteneurisation des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle** s'est élevée à 781 k€. Ce montant comprend peu d'acquisitions de locaux, ces dernières ayant été réalisées surtout sur l'exercice 2024. 1,7 M€ ont été consacrés au renouvellement et à la densification du parc de **Point d'Apports Volontaires Enterrés**. Enfin, 118 k€ ont permis d'acquérir de nouveaux composteurs et lombricomposteurs afin de répondre aux demandes de mise à disposition gratuite des usagers. 39 k€ ont par ailleurs été versés par l'ADEME pour financer l'étude sur la mise en place d'une tarification incitative

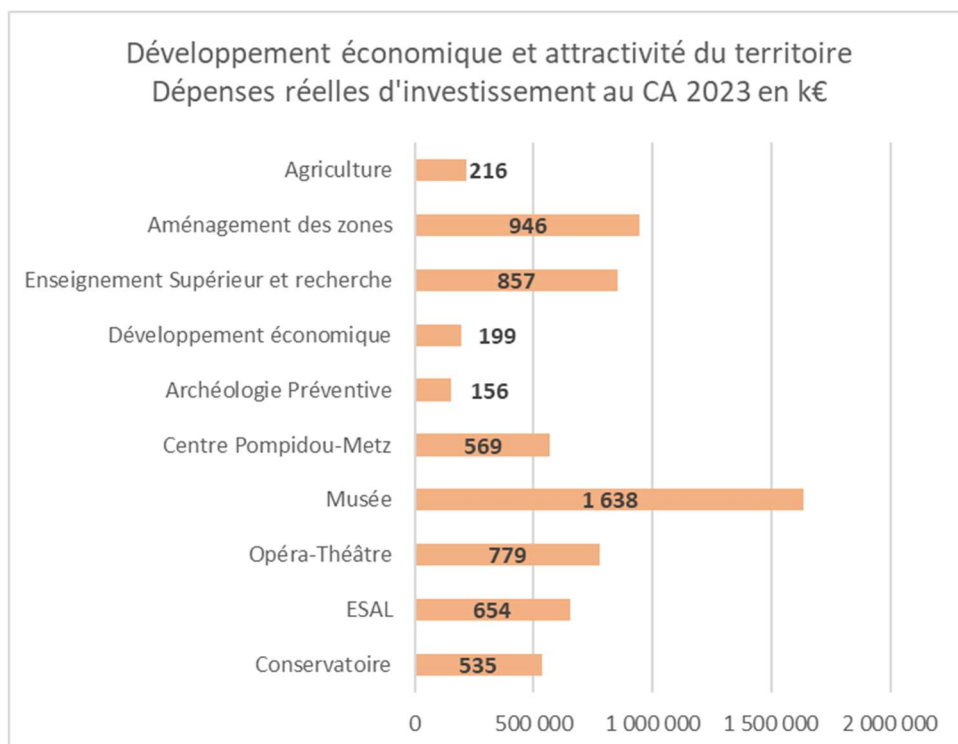
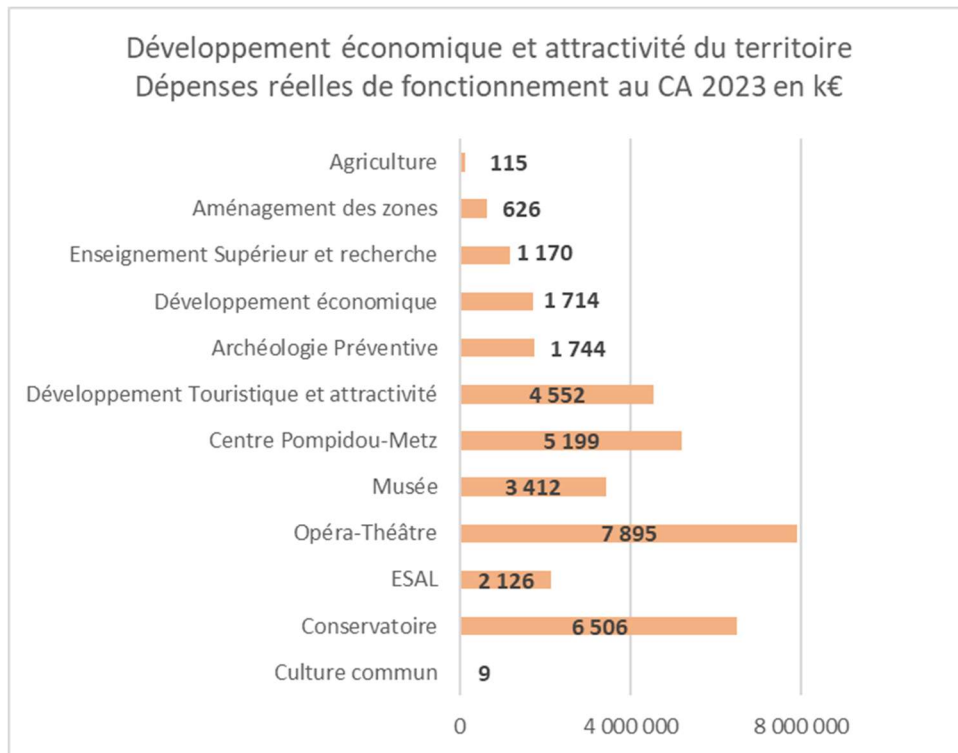
Le PPI 2022-2026 prévoit des projets d'envergure en matière de **mobilité**. Ainsi, en 2023, 1 M€ a été consacré au développement du réseau de **pistes cyclables** dans le cadre du plan vélo. A Metz, des aménagements ont eu lieu rue Laurent-Charles Maréchal, Boulevard Paixhans et Avenue Foch. Des travaux de création d'une voie verte sur la partie nord de l'île du Saulcy ont été engagés. Sur les autres communes, la voie verte Vany-Chieulles a été achevée, d'autres pistes ont été créées entre Marly et Pouilly et sur le tronçon Marly – Montigny – Metz sur l'ancienne voie ferrée reliant Metz à Château-

Salins. Les études relatives au projet de création d'une passerelle piétons-vélo au-dessus de la digue de Wadrineau au Bain-Saint-Martin se sont poursuivies (164 k€).

L'aménagement du **Mont Saint-Quentin** constitue le projet majeur de l'Eurométropole en ce qui concerne **l'aménagement des milieux naturels**. L'année 2023 a été consacrée à la finalisation de la première phase de sécurisation du site et de mise en valeur du patrimoine militaire et naturel, en collaboration avec les différentes parties prenantes (396 k€). Les prestations de gardiennage du site ont été maintenues (18 k€) ainsi que le partenariat avec la brigade verte afin de sensibiliser les usagers à la protection du site (4 k€). En outre, un nouveau partenariat a été mis en place en 2023 avec l'association Oasis Terre J'aime afin de développer des actions d'animation et de sensibilisation sur les enjeux de préservation des écosystèmes du site (10 k€). Le projet de préservation **des étangs de Saint-Rémy** (17 k€), porté en collaboration avec la Communauté de Communes Rives de Moselle s'est concrétisé avec la réalisation d'études et d'inventaires faunistiques et floristiques. Des animations auprès des périscolaires de Woippy et Maizières-lès-Metz ont également été organisées. À la suite des études sur **la trame verte et bleue** finalisées en 2022, les travaux sur ouvrages ont démarré en 2023 (58 k€) avec la pose d'un écuroduc, pour conforter les continuités écologiques de l'Eurométropole. Enfin, les partenariats conclus avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (17 k€) et la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (16 k€) ont été maintenus, et une subvention de 5 k€ a été versée au Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine au titre du soutien à ses actions de sensibilisation, d'accueil, de soins et de réhabilitation des animaux sauvages blessés.

B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Par rapport à 2022, les moyens alloués au développement économique et à l'attractivité du territoire sont en hausse de + 3,34 M€, soit + 8,73 %. Cette évolution s'observe principalement en investissement, et plus particulièrement sur les établissements culturels et l'enseignement supérieur, du fait de la mise en œuvre du PPI.



En matière de **politique agricole**, le partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique agricole et alimentaire de l'Eurométropole s'est poursuivi (20 k€), de même que celui avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy pour l'accompagnement des maraîchers installés sur l'Agrobiopôle (8 k€). 56 k€ de subventions ont été versés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial. En outre, l'évènement Macellum a mobilisé un nouveau budget de 8 k€ par rapport à 2022. Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 215 k€, comprennent une subvention de 188 k€ versée à l'association « Partage ton frigo » pour la mise en œuvre d'un pôle de transformation agricole, projet se déclinant sur les années 2022-2026 (64 k€ versés en 2022). La Métropole a en outre soutenu l'association des Petites Cantines de Metz afin de contribuer à promouvoir une alimentation durable et participative, favorisant le lien social (10 k€).

Les dépenses relatives à l'**aménagement des zones** concernent principalement la participation à la ZAC de l'Amphithéâtre (500 k€). En outre, l'étude de programmation urbaine et de faisabilité concernant les anciennes casernes Roques s'est poursuivie (56 k€), et des investissements ont eu lieu sur le site des Halles Sollac en prévision de l'aménagement du site, notamment la réalisation d'une étude urbaine (158 k€). 137 k€ ont permis le règlement de la première échéance concernant l'acquisition de terrains sur le parc du Technopôle auprès de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est. En fonctionnement, un complément de prime d'assurance dommage aux biens a été réglé pour les bâtiments du plateau de Frescaty suite à des rétrocessions de l'EPFGE à l'Eurométropole.

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'**enseignement supérieur** se sont élevées à 1 M€, soit une baisse par rapport à 2022. Cela s'explique notamment par le lancement d'un nouveau dispositif de soutien aux colloques scientifiques en 2023, qui nécessite un délai de mise en œuvre, ainsi que par des projets prévus qui n'ont pu aboutir, notamment la chaire Multimine et le projet de chaire avec l'ENSAM.

Au final, ce sont 827 k€ de subventions qui ont été versés à divers organismes, contre 1,26 M€ en 2022 :

- 170 k€ à l'Université de Lorraine, dont 107 k€ au titre de la subvention de fonctionnement 2023 et 40 k€ pour le soutien au Pôle Etudiant Entrepreneur de Lorraine (PEEL) ;
- 88 k€ à Centrale Supélec pour le soutien aux chaires industrielles (50 k€) et 30 k€ pour l'atelier des transitions ;
- 135 k€ à Georgia Tech Lorraine, dont 125 k€ au titre de l'acompte de 50 % de sa subvention 2023 (la totalité de la subvention de 250 k€ avait été versée en 2022, expliquant également la différence de mandatement avec l'exercice précédent) ;
- 60 k€ à l'agence régionale de l'innovation Grand E-Nov ;
- 46 k€ au CROUS pour le soutien aux aides ponctuelles d'urgence à destination des étudiants et du dispositif des emplois étudiants 2023-2024 ;
- 120 k€ à l'école Cirk'Eole, dont 60 k€ pour le soutien 2023 et 60 k€ dans le cadre du Pacte Compétence 2021-2023 ;
- 54 k€ au pôle de compétitivité Materialia au titre du soutien 2023.

En investissement, les subventions versées passent de 486 k€ à 856 k€. Le plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante (inscrit au PPI) pour lequel aucune dépense n'avait été réalisée en 2022, a mobilisé 320 k€ en 2023 dans le cadre du financement des opérations NRJInnov et CaMèx-IA Grand-Est portées par l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers. Par ailleurs, 535 k€ ont été versées dans le cadre du plan d'investissement en faveur des filières, des équipements et des formations d'excellence, dont 217 k€ à l'Université de Lorraine (134 k€ au titre de la subvention d'investissement et 45 k€ dans le cadre du Pacte Compétence 2021-2023), 250 k€ à l'Institut Lafayette pour le financement du développement des briques technologiques et 48 k€ à l'ENSAM pour le soutien au projet ACTIF-IA.

Concernant le **développement économique**, une forte baisse est constatée sur les moyens de fonctionnement, en corrélation avec la hausse observée sur le développement touristique. Cela s'explique par la bascule de la subvention versée à Inspire Metz d'une politique publique à l'autre. La subvention de fonctionnement versée à Bliiida fait état d'une augmentation de + 175 k€ par rapport à 2022 (275 k€ versés en 2023), traduisant la volonté de l'Eurométropole de soutenir ce tiers-lieu. Le soutien aux porteurs de projets a représenté 223 k€ avec des versements à divers partenaires dont notamment Le Filon, Cap Entreprendre, Réseau Initiative Metz ou encore le Club Metz Technopôle. La Métropole a poursuivi son soutien à l'organisation de Congrès sur son territoire (108 k€). Concernant le Centre de Congrès Robert Schuman, 550 k€ ont été versés au titre de la mise à disposition et de la gestion de l'établissement, et 119 k€ pour l'entretien et la maintenance du bâtiment, en augmentation conformément à l'échéancier déterminé dans le cadre de la convention avec M3C (83 k€ en 2022, expliquant ainsi la hausse constatée en section d'investissement). La plateforme Metz'empettes a représenté un coût de 60 k€ correspondant à la licence de cette dernière.

Les moyens dédiés aux **établissements culturels** sont en augmentation par rapport à 2022, principalement en section d'investissement.

Les dépenses de l'Opéra-Théâtre passent de 8,31 M€ à 8,67 M€. Des locations de matériel importantes ont eu lieu en 2023, notamment dans le cadre du déplacement au festival d'Avignon. La contribution versée à l'Orchestre National de Metz est restée stable, soit 300 k€. Sur les recettes, le produit issu de la billetterie est en hausse par rapport à 2022 et s'établit à 608 k€ (+ 19,98 % et + 101 k€). Cette évolution témoigne de la bonne fréquentation de l'établissement après des exercices perturbés par la crise sanitaire, puisque c'est la première fois depuis 2020 que ce montant dépasse celui constaté avant la crise (549 k€ en 2019 et 572 k€ en 2018). Les autres postes de recettes augmentent également, notamment les recettes issues des partenariats, des coproductions et locations de spectacles (78 k€ contre 3 k€ en 2022) qui varient fortement d'un exercice à l'autre. En outre, 333 k€ de Dotation de Soutien à l'Investissement Local ont été perçus au titre du solde de la rénovation des toitures de l'Opéra-Théâtre. En investissement, un important programme de renouvellement du parc de projecteurs a été initié, dans l'optique de réaliser par la suite des économies d'énergie (26 k€). Ce programme se poursuivra en 2024. Le nouveau lustre qui orne l'entrée de l'établissement a été installé (107 k€). Enfin, concernant le bâtiment, le PPI prévoit un important programme de requalification de ce dernier qui s'est poursuivi en 2023 (539 k€).

Les dépenses du musée de la Cour d'Or sont stables en fonctionnement : l'étude sur le fonds numismatique s'est poursuivie (30 k€), les frais liés aux expositions se sont élevés à 13 k€ (on peut citer

notamment « une pharmacie allemande en Moselle annexée », ainsi que « les trésors inattendus du musée de la Cour d'Or » qui s'est tenue à l'archéosite de Mondelange), la participation au festival Constellations (60 k€) s'est manifestée par l'installation des œuvres *Evanescence* et *Omniprésence* dans les locaux de l'établissement. Les charges de l'établissement fluctuent en lien avec la hausse des coûts en matière de chauffage urbain (+ 33 k€). Dans le cadre du legs de M. Lauterbach reçu par le musée, le produit de son assurance vie a été perçu (169 k€), il permettra d'acquérir des œuvres destinées à l'établissement, de même que les recettes qui seront issues de la vente de la maison et de la collection d'œuvres du défunt. Bien que l'entrée du musée soit gratuite depuis plusieurs années, les visites guidées restent payantes et ont représenté 15 k€ en 2023 (contre 12 k€ en 2022), les ventes issues de la boutique augmentent également (passant de 32 à 34 k€), confortant les chiffres de la fréquentation qui s'améliore d'année en année, passant de 60 000 visiteurs en 2022 à plus de 80 000 en 2023, soit un record.

Le PPI 2022-2026 prévoit plusieurs actions concernant l'établissement, sa montée en puissance explique ainsi l'évolution des dépenses d'investissement (+ 844 k€ par rapport à 2022). Tout d'abord, le projet de création d'un pavillon de la biodiversité (705 k€) a entraîné l'aménagement des étages supérieurs du bâtiment de la Conservation afin de relocaliser la bibliothèque et l'administration ; la Cour de la Conservation a vu l'achèvement des études ainsi que le démarrage des travaux en fin d'année. Concernant l'aménagement de l'aile François de Curel et la restauration des thermes antiques attenants (383 k€), les travaux de requalification de la toiture et le ravalement de façade ont débuté mi-2023, et s'achèveront en 2024 avec la mise en service de panneau solaires photovoltaïques. Un montant de 76 k€ a été perçu au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Par ailleurs, divers travaux de mise en conformité et en sécurité ont eu lieu pour 176 k€. Les investissements propres au bon fonctionnement du service (acquisitions de mobilier, d'ouvrages et d'œuvres d'art, restauration d'œuvres, matériel technique, etc.) se sont élevés à 308 k€, en légère hausse (248 k€ en 2022).

En 2023, le Conservatoire a vu ses moyens confortés. Une hausse est constatée en fonctionnement par rapport à 2022 et correspond à un besoin spécifique pour l'acquisition de partitions et la location de matériel d'orchestre dans le cadre des activités pédagogiques, l'obligation de se mettre en règle sur l'usage des photocopies via la souscription à une convention d'utilisation avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique, ainsi que certaines prestations de gardiennage dans le cadre de la réorganisation en régie de celui-ci.

Les recettes issues des frais d'inscription observent une augmentation de 94 k€ (soit 406 k€), reflétant l'impact de l'augmentation des droits de scolarité pour les + de 26 ans, actée par le conseil métropolitain en 2023. Les subventions versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (94 k€) et le Département (30 k€) sont identiques à 2022.

En investissement, les dépenses concernant le bâtiment (463 k€) ont permis de finaliser le ravalement de la façade de la cour du cloître, ainsi que de remplacer les sièges de l'auditorium. Un diagnostic énergétique a également été lancé afin de dégager par la suite un plan d'action en vue d'en diminuer les consommations énergétiques. 72 k€ ont permis d'acquérir du mobilier ainsi que du matériel spécifique à l'établissement (instruments, matériel technique etc).

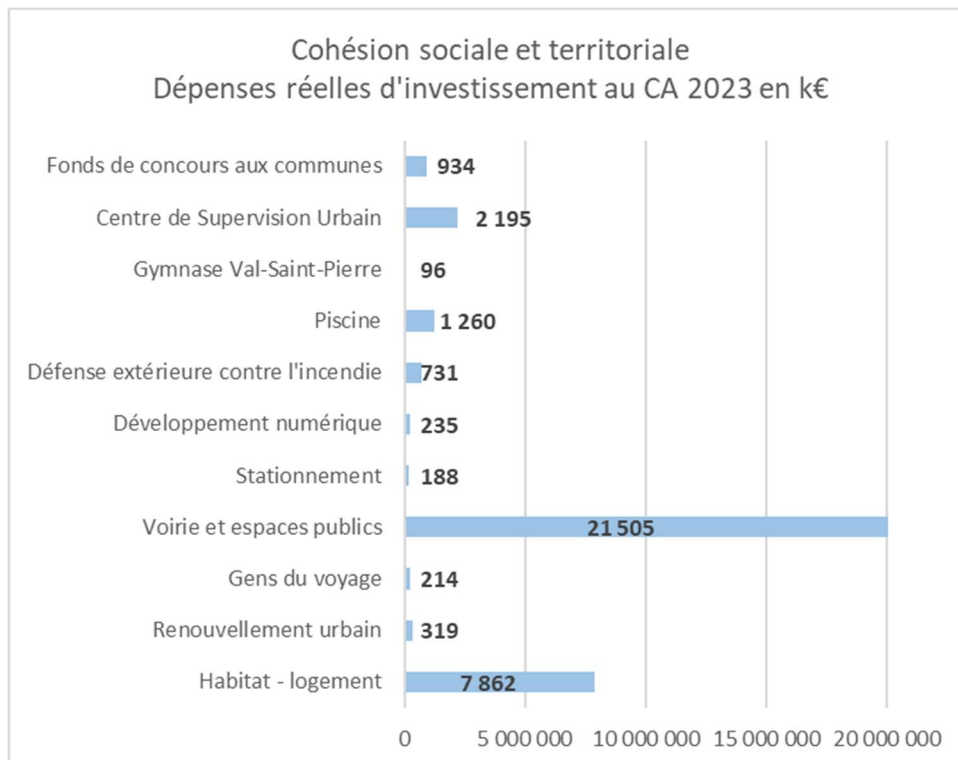
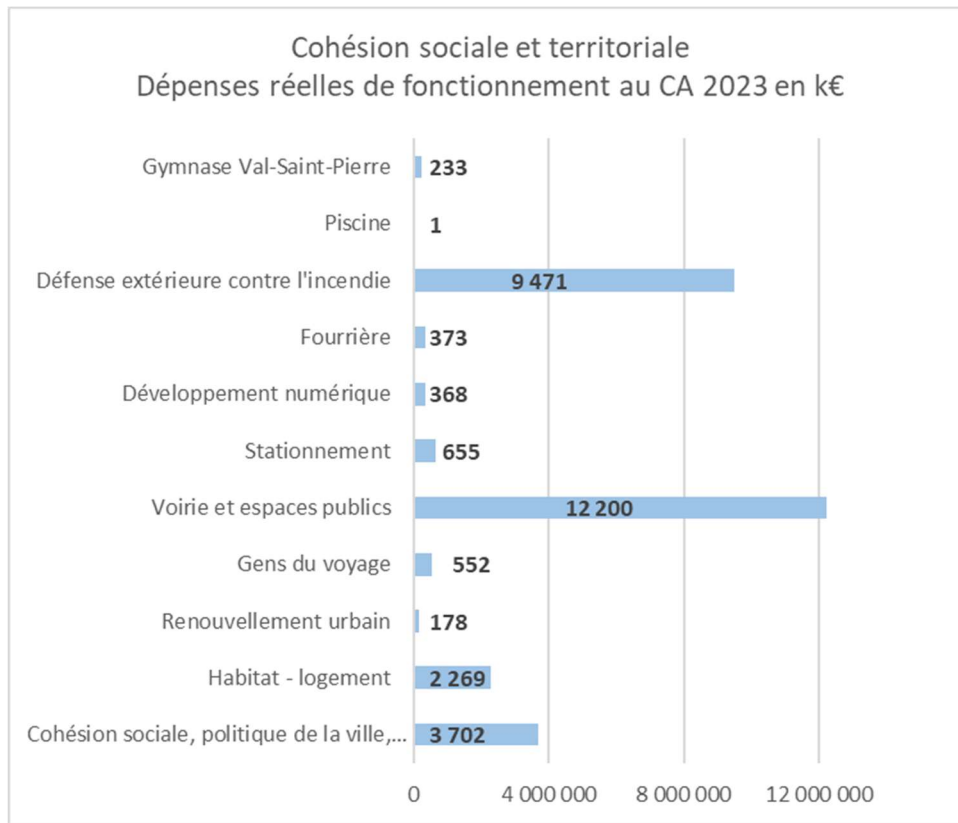
Les établissements culturels satellites de l'Eurométropole ont vu leurs contributions maintenues en 2023, soit 5,15 M€ pour le **Centre Pompidou-Metz** et 2,1 M€ pour l'**Ecole Supérieure d'Art de Lorraine**. Les dépenses d'investissement pour le Centre Pompidou-Metz se sont élevées à 569 k€ qui ont

notamment permis de réhabiliter le jardin donnant côté sud, ainsi que de requalifier le bar et la salle de restauration. Sur l'ESAL, le pôle argentin numérique est désormais opérationnel et répond aux normes de sécurité, les locaux du 1^{er} niveau ainsi que la bibliothèque ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite (549 k€). Une subvention d'équipement exceptionnelle a par ailleurs été versée à l'école pour lui permettre d'acquérir divers matériels pédagogiques (104 k€).

En matière de **tourisme et d'attractivité**, comme expliqué précédemment, la forte hausse en fonctionnement provient du transfert de la subvention versée à Inspire Metz sur la politique touristique plutôt qu'économique. Son montant s'est porté à 3,57 M€ en 2023, soit une hausse de 150 k€ par rapport à 2022, qui s'explique par l'intégration de la campagne de promotion des marchés de Noël. En 2023, l'Eurométropole a renouvelé son soutien à plusieurs évènements majeurs du territoire, notamment Hophophop (191 k€), Le Livre à Metz (10 k€), le Trophée VTT des Crapauds (5 k€), le Salon du Livre d'Histoire de Woippy (5 k€), le Passage Transfestival à Metz (10 k€) ou encore le festival Mécleuves Terre de Blues (10 k€). Une version allemande du guide « Un grand week-end à Metz » a été éditée (39 k€), après la version française en 2022. De même que lors des deux exercices précédents, et dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, une subvention de 50 k€ a été versée à Moselle TV.

Enfin, sur la compétence **archéologie préventive** (qui fait par ailleurs l'objet d'un budget annexe), le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe, afin de combler le déficit de l'activité publique de diagnostics et de valorisation scientifique, qui s'est élevée à 790 k€ en 2023 (couvrant le déficit constaté en 2022). Les travaux sur le bâtiment, notamment en matière de rénovation énergétique, se sont élevés à 164 k€.

C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE



Globalement, les crédits dédiés à cette politique sont passés de 55,24 M€ en 2022 à 65,54 M€ en 2023, soit une évolution de + 10,3 M€, qui concerne principalement la voirie et les espaces publics, ainsi que la compétence habitat – logement.

L'augmentation des dépenses d'investissement sur la **voirie et les espaces publics** s'explique par des projets d'envergure inscrits au PPI 2022-2026 qui ont connu des avancées importantes. Les enveloppes CLECT ont mobilisés des crédits à hauteur de 10 M€, dont 5,33 M€ sur la Ville de Metz et 4,67 M€ sur le territoire des autres communes. En parallèle, le plan d'aménagement et de travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines s'est élevé à 4,21 M€. 2,32 M€ ont été dédiés à la remise en état et au rattrapage des grands axes structurants. Sur la Ville de Metz, la redynamisation du quartier Outre-Seille et de la place Coislin a démarré en milieu d'année (234 k€) et se poursuivra en 2024.

L'ensemble de ces enveloppes ont permis la réalisation de :

- 60 opérations de rénovation des chaussées et/ou trottoirs sur les 46 communes, et 28 opérations de gros entretien de voirie sur les anciennes routes départementales (7,3 M€) ;
- 3 opérations de requalification de voiries et espaces publics sur Metz (1,4 M€), avec le démarrage de l'opération de réenchantement de la rue Serpenoise, de l'opération de réaménagement du cœur Magny, et enfin l'aménagement de la rue Martin Champs et du parking du RS Magny ;
- 6 opérations de requalification ou de sécurisation de voirie hors Metz (1,24 M€), avec l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la croix de Metz à Lorry-lès-Metz, la sécurisation de la M5 à Purnoy-la-Chétive, la sécurisation de carrefour M6/M6A à Vaux, l'accompagnement du projet communal de requalification de la traversée d'Augny, la première phase de la sécurisation de la traversée de Chesny, et la sécurisation de la traversée de Fey ;
- 8 opérations d'aménagements de sécurité et d'accessibilité (plateaux, ralentisseurs, places PMR etc.) sur Metz pour un montant total de 205 k€, et 10 opérations en dehors de Metz pour un montant de 195 k€. Le déploiement des zones 30 sur la ville de Metz s'est également poursuivi avec l'aménagement en 2023 de zones 30 sur Metz Nord, les Iles, et Devant-les-Ponts, avec des aménagements d'entrées de zone, de double sens cyclable, et des aménagements de sécurité pour un montant total de 308 k€ ;
- 4 opérations d'envergure sur les ouvrages d'art (2,26 M€) : étanchéité et reprise complète de la voirie, sécurisation du garde-corps et amélioration de la piste cyclable sur le Pont de fer ; réfection des joints et sécurisation de la liaison cyclable sur le pont de Moulins franchissant la Moselle ; remplacement de la passerelle Hegly (pont du bras mort) ; fin des travaux de remplacement d'une buse à Peltre par un pont cadre suite à son effondrement en 2022.

Plusieurs opérations de modernisation ou de gros entretien des équipements existants ont également été réalisées : sur les carrefours à feux (152 k€), sur la signalisation horizontale et verticale (306 k€), sur les dispositifs de contrôle d'accès du plateau piétonnier / jalonnement dynamique des parkings (566 k€) et sur le système de régulation du trafic (109 k€) de la Métropole. Ces dépenses intègrent notamment l'opération de piétonnisation de la rue des Allemands et le nouveau plan de circulation mise en œuvre Outre Seille depuis l'été 2023 qui a mobilisé des moyens humains et financiers pour l'adaptation de la signalisation, des carrefours à feux, et la mise en œuvre de nouvelles bornes de contrôle d'accès.

Le PPI prévoit également des investissements sur les zones d'activités économiques d'intérêt métropolitain. Ainsi, 1,13 M€ ont été mobilisés en 2023, dont 430 k€ pour l'amélioration de l'éclairage urbain avec le passage en led de près de 250 points lumineux, et 696 k€ pour des aménagements de voirie.

Enfin, depuis la reprise de la compétence en 2018, l'Eurométropole a conclu des maîtrises d'ouvrage déléguée avec ses communes membres, afin de réaliser pour leur compte certains aménagements qui leur seront refacturés ensuite. En 2023, ces montants se sont élevés à 629 k€ et ont permis la réalisation d'opérations à Lorry-lès-Metz, Marly ou encore Metz.

En fonctionnement, les dépenses sont en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent. Elles se composent principalement des conventions conclues avec les communes pour l'entretien des zones d'activité économiques ainsi que pour l'entretien de la voirie et des espaces publics (1,87 M€). Les dégâts au domaine public sont de plus en plus nombreux et nécessitent des réparations importantes (517 k€). En parallèle, les indemnités versées par les assurances augmentent (554 k€, dont 477 k€ concernent le règlement d'un important dommage causé sur un ouvrage d'art entre Peltre et Chesny). L'entretien des routes transférées par le Département (élagage, balayage etc.) a représenté 411 k€. Les autres dépenses ont permis de réaliser l'entretien courant des voiries et équipements (carrefours à feux, signalisation, jalonnement dynamique / contrôle d'accès etc.).

En termes de **stationnement**, les dépenses étaient particulièrement élevées en 2022 du fait d'un rattrapage de travaux sur les parkings de Montigny-lès-Metz et Maud-huy. Les dépenses 2023 sont revenues à un niveau plus modéré (188 k€) et ont notamment permis l'installation de bornes électriques. La hausse en fonctionnement correspond au recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du futur mode de gestion du stationnement (88 k€). Comme évoqué précédemment, le produit du forfait post-stationnement observe une baisse par rapport à 2022 et s'élève à 990 k€, en raison d'une baisse des amendes dressées. Les redevances et recettes issues des parkings sont relativement stables (3,86 M€), et le produit des amendes de police est de 2,97 M€ (voir explications dans la première partie, A, 2, b).

Entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement en matière d'**habitat-logement** sont restées relativement stables (1,59 M€). Elles comprennent principalement les aides versées au titre du **fonds de solidarité logement** (1 M€) dont le montant peut fluctuer légèrement en fonction du nombre de dossiers traités chaque année. Ainsi, en 2023, 3 917 aides ont été versées. Des actions ont été réalisées dans le cadre du **Plan Logement d'Abord** (69 k€) notamment avec le dispositif D'abord Toit. Les crédits d'études se sont élevés à 463 k€, dont 289 k€ pour les études spécifiques aux **copropriétés dégradées** et 126 k€ pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Les crédits d'investissement évoluent fortement par rapport à 2022 et doublent presque, passant de 3,89 M€ à 7,86 M€. Comme indiqué dans la première partie, cette hausse est en lien avec la montée en puissance de la **délégation des aides à la pierre**, dont les moyens consacrés en 2023 se sont élevés à 5,56 M€ contre 2,6 M€ en 2022. Les opérations sur le parc privé sont principalement ciblées (4,8 M€), les dossiers réglés en 2023 concernant surtout les copropriétés dégradées qui ont un fort impact financier. Les subventions versées aux bailleurs au titre de la réhabilitation du logement social ont mobilisé 2,3 M€ de crédits de paiement.

Une augmentation des dépenses dédiées à la politique de **cohésion sociale** est observée à hauteur de + 527 k€. Cette évolution est centrée sur la **prévention spécialisée** et s'explique par le Ségur de la Santé qui a mis en place une augmentation des rémunérations des éducateurs spécialisés et entraîne ainsi une hausse des subventions versées aux associations. En outre, cette compétence a également été déployée sur le territoire de Montigny-lès-Metz depuis juin 2023. Le **contrat local de santé**, qui a été signé le 30 juin 2022, a été mis en œuvre sur l'intégralité de l'année 2023, entraînant des moyens supplémentaires dédiés de 15 k€ par rapport à 2022 (47 k€ de subventions versées en 2023). Par ailleurs, le **fonds d'aide aux jeunes** a mobilisé 64 k€ de crédits et les subventions versées en matière de **politique de la ville** 77 k€.

Les investissements en matière de **renouvellement urbain** correspondent à l'actualisation du plan guide sur le quartier de Borny (115 k€) ainsi qu'en l'acquisition de terrains rue du Commandant Brasseur à la Patrotte, opération nécessaire afin de pouvoir y réaliser les travaux prévus. En outre, des études pré-opérationnelles ont été engagées en 2023 et se réaliseront en 2024.

La hausse des dépenses de fonctionnement concernant les **aires d'accueil des gens du voyage** est due à l'ouverture d'une troisième aire d'accueil à Metz rue de la Seulhotte en janvier 2023, entraînant ainsi des dépenses supplémentaires à hauteur de 155 k€ par rapport à 2022. L'ouverture de l'aire justifie également la baisse des dépenses d'investissement, puisque l'année 2022 avait été consacrée aux travaux de création de cette dernière. Par ailleurs, davantage de groupes ont été accueillis sur l'aire de grand passage en 2023 (+ 32 k€ par rapport à 2022) et 95 k€ ont été perçus au titre de la fréquentation des aires d'accueil.

Concernant le **développement numérique**, les crédits de fonctionnement diminuent, en lien avec le règlement d'une pénalité de 465 k€ en 2022 correspondant à l'indemnité de résiliation versée à SFR suite à la cession de certains réseaux de télécommunications. La subvention à l'incubateur de start-ups « **The Pool** » a été maintenue (150 k€), d'autres subventions ont été versées afin de soutenir les événements numériques majeurs du territoire (Hackathon, Ateliers Intelligence Numérique, Bureau des Images). La démarche « **Territoire Intelligent** » s'est poursuivie (77 k€), avec des expérimentations menées, suivies et évaluées en 2023, notamment l'expérimentation Pollen qui a mis en avant l'Eurométropole pour sa communication en temps réel sur les émissions de pollen sur son territoire. Une nouvelle expérimentation a été lancée afin de mettre en œuvre un outil d'hypervision de l'espace public dont l'objectif est de piloter les bâtiments, l'environnement et l'éclairage public. Cet outil est opérationnel depuis fin 2023 sur trois communes. En lien avec le déploiement du Centre de Supervision Urbain, la mise en place d'un **réseau privé métropolitain** a été lancée en 2023, qui permettra de relier les communes à l'équipement (58 k€). Enfin, l'Eurométropole a procédé à la reprise des investissements du réseau de fibre optique sur Lorry-Mardigny (92 k€).

Le **Centre de Supervision Urbain**, inauguré fin 2023, est désormais opérationnel et a pour mission de gérer et exploiter le réseau de vidéoprotection urbaine, par le stockage des images ainsi que par leur visionnage en temps réel. Les communes membres qui le souhaitent peuvent décider de se raccorder à l'équipement. Les investissements relatifs à l'équipement ont été portés par la Ville de Metz, propriétaire du bâtiment et couverts par la participation de l'Eurométropole qui s'est élevée à 2,1 M€.

En matière de **défense extérieure contre l'incendie (DECI)**, la hausse de la contribution au SDIS décidée par son conseil d'administration a entraîné une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement. En effet, cette dernière est passée de 8,81 M€ à 9,34 M€ soit + 530 k€ et + 6 %. En investissement, de nouveaux travaux de renouvellement des poteaux incendie ont eu lieu (300 k€). Le PPI prévoit également de renforcer la DECI sur certains secteurs prioritaires. 180 k€ ont été mobilisés dans ce cadre, permettant l'installation de 3 citernes enterrées de 120 m³ chacune sur la commune de Mécleuves. Ces travaux ont permis de sécuriser l'ensemble de Lancemont, comprenant une salle des fêtes, une école, un accueil périscolaire et plusieurs habitations dont des petits collectifs. Enfin, une subvention de 250 k€ a été versée au SDIS pour la construction d'une caserne à Peltre, correspondant à la deuxième partie de la participation de l'Eurométropole qui se porte au total à 500 k€.

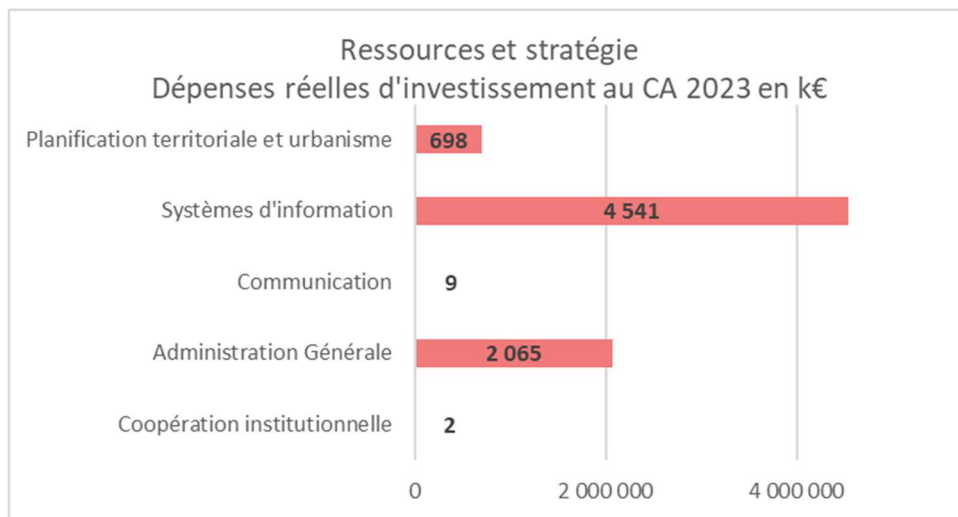
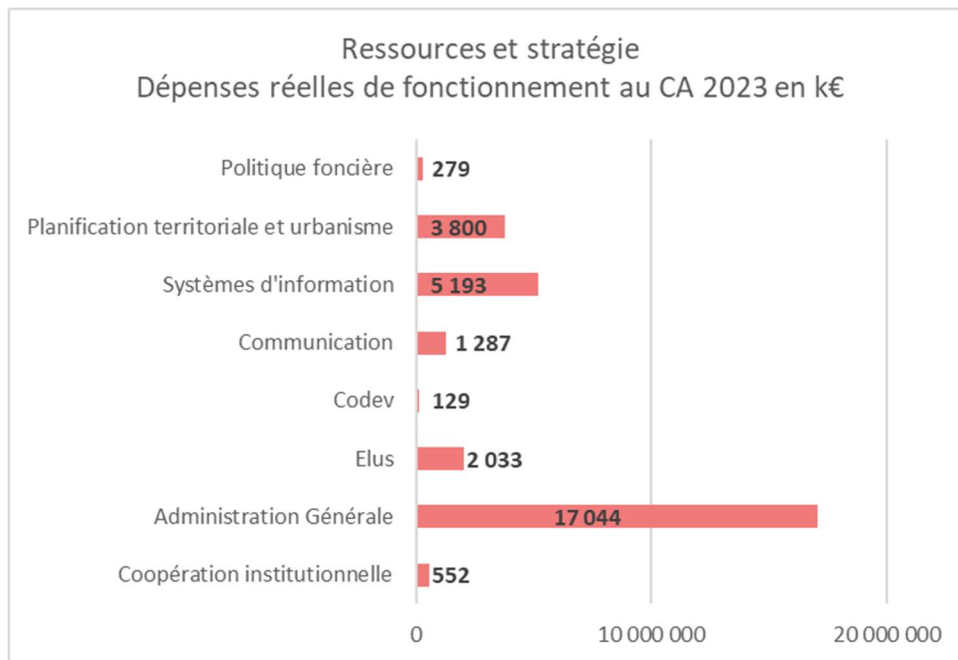
Les crédits mobilisés pour le **gymnase du Val Saint-Pierre** se sont portés au total à 189 k€ et ont permis la poursuite du déploiement d'une gestion technique centralisée afin de piloter l'équipement au plus près des besoins, permettant ainsi de réduire les consommations énergétiques. Un diagnostic énergétique a également été lancé.

Le projet de construction d'une **piscine intercommunale** à Woippy s'est poursuivi, l'exercice 2023 a été consacré à la réalisation d'études ainsi qu'au jury de concours qui a permis de désigner un maître d'œuvre, l'objectif étant de démarrer les travaux en milieu d'année 2024.

En 2023, 934 k€ de **fonds de concours** ont été versés aux communes, contre 728 k€ en 2022, soit + 206 k€ de crédits de paiement, qui ont notamment permis de financer la rénovation énergétique de l'éclairage de la salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive, la rénovation du stade Dezavelle à Metz, la construction d'une halle de tennis couverte à Augny ou encore la réfection de l'église de Chesny.

L'activité de la **fourrière animale** fait apparaître une hausse des moyens par rapport à 2022, du fait de l'intégration de la commune de Lorry-Mardigny dans le périmètre.

D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE



Les dépenses liées aux ressources et à la stratégie s'élèvent à 37,63 M€ fonctionnement et investissement confondus, soit une hausse de + 500 k€ par rapport à 2022.

Les dépenses consacrées à l'**administration générale** augmentent par rapport à 2022 et concernent en premier lieu les **consommations énergétiques** dans les bâtiments d'administration générale (Maison de la Métropole principalement) suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, notamment du chauffage urbain. La mise en place d'une gestion technique centralisée a entraîné une hausse des coûts de maintenance, de même que la souscription d'un nouveau marché avec une entreprise d'insertion pour assurer le nettoyage des bâtiments. En matière foncière, les arpentages et les actes de régularisations foncières ont été plus nombreux en 2023.

En investissement, l'augmentation est liée à la politique de **renouvellement et de verdissement de la flotte de véhicules de l'Eurométropole** (+ 1,2 M€ d'acquisitions par rapport à 2022). Ainsi, en 2023, ce

sont 27 véhicules qui ont été livrés, dont 10 véhicules légers électriques, permettant ainsi de respecter l'objectif de verdissement. Un marché de type système d'acquisition dynamique a été mis en place pour les véhicules d'occasion, permettant ainsi de réduire les délais de livraison.

En matière d'**urbanisme et de planification**, la subvention versée à l'**AGURAM** est restée stable (1,49 M€) de même que la contribution au **SCOTAM** (342 k€). Les dépenses d'investissement ont essentiellement concerné la poursuite du **PLUi**, mais aussi la réhabilitation de la casemate du **fort de Queuleu**.

L'**assemblée métropolitaine** a mobilisé 1,3 M€ de crédits en 2023, qui concernent principalement les indemnités des élus ainsi que les frais relatifs aux groupes d'élus.

Une baisse des dépenses relatives aux **systèmes d'information** est observée en fonctionnement, en lien avec la libération des anciens locaux abritant la direction des systèmes d'information situés rue Graham Bell en octobre 2023 et rendus à la Ville de Metz qui en est propriétaire.

Les dépenses d'investissement sont stables, et ont permis de proposer un ensemble de nouveaux services aux usagers, communes membres et agents. Ainsi, un **portail wifi** a été déployé dans l'ensemble des bâtiments métropolitains, permettant une simplification de connexion pour les usagers mais également un renforcement de la sécurité puisque ce nouveau système permet de contrôler l'accès au réseau et de vérifier l'identité des utilisateurs. Un outil de **modernisation de la commande publique** a été mis en œuvre, permettant un suivi dynamique des fournisseurs ainsi qu'un meilleur sourcing en centralisant les données sur une plateforme unique. L'année 2023 a également été consacrée au déploiement d'un **outil de gestion des services** plus simple, avec un point d'entrée unique pour faire une demande ou déclarer un dysfonctionnement. Enfin, la procédure d'acquisition d'un **logiciel d'archivage électronique** a été initiée.

Les dépenses relatives à la **communication** sont stables d'un exercice à l'autre. Elles se composent principalement des frais liés aux impressions diverses, à la publicité et aux insertions, ainsi qu'à la tenue du stand de l'Eurométropole sur certains salons, notamment la Foire Internationale de Metz. Le remboursement des frais de reprographie à la Ville de Metz se sont élevés à 50 k€.

En matière de **coopération institutionnelle, internationale et européenne**, l'évolution des dépenses 2023 est en lien avec l'octroi d'aides spéciales d'urgence au fonds spécifique mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Ainsi, 30 k€ ont été attribués pour financer des **actions à caractère humanitaire** au Maroc, en Turquie et en Syrie ainsi qu'en Libye suite aux catastrophes qui ont touché ces pays. L'année 2023 a également été marquée par l'organisation du **premier forum franco-allemand réunissant des acteurs des deux pays** sur la thématique des Villes sur l'eau. En outre, la Maison du Luxembourg, désormais installée au sein du nouveau local en gare de Metz, a connu une véritable montée en puissance. Ainsi, ce sont plus de 900 frontaliers qui ont été renseignés. Divers événements ont été organisés (webinaires, après-midis thématiques, etc.), et le **Village des frontaliers** a fédéré toujours plus d'exposants (DDFiP, partenaires luxembourgeois...). Le projet de coopération décentralisée avec la région de **Nouakchott** en Mauritanie est entré en phase de réalisation. Il permet à plus de 5000 habitants de bénéficier de l'accès à l'eau à domicile et de développer l'offre en matière de sanitaires dans les établissements scolaires et d'assainissement dans les quartiers les plus pauvres de ce pays.

PARTIE 3 LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

	2022	2023
dépenses de fonctionnement	66 261 753,57	68 334 995,02
<i>dont ordre</i>	8 766 707,44	10 011 753,48
recettes de fonctionnement	72 681 466,58	80 993 765,47
<i>dont ordre</i>	2 119 704,15	2 128 826,68
résultat de fonctionnement de l'exercice	6 419 713,01	12 658 770,45
résultat antérieur de fonctionnement	5 512 903,30	9 105 601,09
résultat cumulé de fonctionnement	11 932 616,31	21 764 371,54
dépenses d'investissement	16 967 480,96	16 154 790,36
<i>dont ordre</i>	2 200 354,15	2 128 826,68
recettes d'investissement	11 150 713,89	12 956 099,30
<i>dont ordre</i>	8 847 357,44	10 011 753,48
<i>dont 1068</i>	2 163 328,42	2 827 015,22
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	-5 816 767,07	-3 198 691,06
résultat antérieur d'investissement	3 373 499,52	-2 443 267,55
résultat cumulé d'investissement	-2 443 267,55	-5 641 958,61
résultat cumulé avant RAR	9 489 348,76	16 122 412,93
restes à réaliser - dépenses	383 747,67	1 453 990,86
restes à réaliser - recettes	0,00	129 728,00
résultat cumulé net des RAR	9 105 601,09	14 798 150,07

Le résultat global de clôture 2023 s'établit à 12 658 770,45 € en fonctionnement et – 3 198 691,06 € en investissement, soit un total de 9 460 079,39 €. Après prise en compte du résultat antérieur (+ 6 662 333,54 €) et du solde des restes à réaliser (- 1 324 262,86 €), le résultat cumulé 2023 s'élève à 14 798 150,07 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023- CA 2022
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	54 310	54 781	54 277	-0,06%
012	Charges de personnel	474	536	536	12,99%
014	Atténuations de produits	6	20	6	16,36%
65	Charges de gestion courante	445	531	487	9,58%
66	Charges financières	2 261	3 232	3 018	33,46%
Total des dépenses réelles		57 495	59 100	58 323	1,44%
023	Virement à la section d'investissement	0	9 793	0	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 767	10 014	10 012	14,20%
Total des dépenses d'ordre		8 767	19 807	10 012	14,20%
TOTAL dépenses d'exploitation		66 262	78 906	68 335	3,13%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		66 262	78 906	68 335	3,13%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023- CA 2022
Chap	Libellé				
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	13 983	14 075	15 082	7,86%
73	Produits issus de la fiscalité	51 221	50 100	55 201	7,77%
74	Subventions d'exploitation	1 412	1 420	1 841	30,39%
75	Autres produits de gestion courante	337	342	4 094	1116,32%
77	Produits exceptionnels	3 609	1 684	2 646	-26,67%
Total des recettes réelles		70 562	67 621	78 865	11,77%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 120	2 180	2 129	0,43%
Total des recettes d'ordre		2 120	2 180	2 129	0,43%
TOTAL recettes d'exploitation		72 681	69 801	80 994	11,44%
Résultat reporté de la section d'exploitation N-1			9 106		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		72 681	78 906	80 994	11,44%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de + 1,44 % par rapport à 2022 (+ 828 k€).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges financières (+ 757 k€). En effet, la dette contractée sur ce budget est composée à hauteur de 35 % d'emprunts à taux variable (dont 1/3 sur livret A), et le contexte monétaire a entraîné une envolée des coûts d'emprunt en 2023. Sous l'effet de la reprise de l'inflation, trois réévaluations du livret A ont été effectuées entre 2022 et 2023, pour atteindre un taux de 3 % depuis le 1^{er} février 2023.

Les charges à caractère général sont stables. Elles sont principalement composées de la rémunération du délégataire qui s'est élevée pour 2023 à 52,7 M€.

Par ailleurs, 210 k€ ont permis de procéder à la location de 10 bus articulés utilisés pour le plan de transport adapté mis en œuvre pendant les travaux des concessionnaires sur l'axe Franiatte / XX^e Corps au seconde semestre 2023, et préalables aux travaux Mettis C.

421 k€ ont été versés aux TAMM correspondant au remboursement des emprunts mobilisés pour financer les acquisitions de véhicules réalisées par la SAEML.

Enfin, la convention tarifaire conclue avec la SCNF pour la complémentarité des tarifs train / bus s'est poursuivie (92 k€).

Les charges de personnel ont évolué, en lien notamment avec l'augmentation du point d'indice (cf. partie 1, B, 1, a).

Enfin, les charges de gestion courante concernent principalement la convention de complémentarité des réseaux conclue avec la Région dont le montant s'est élevé à 436 k€ en 2023 contre 410 k€ en 2022, évolution due aux indexations ainsi qu'à l'intégration de Lorry-Mardigny dans le périmètre.

Sur les recettes, une évolution à la hausse importante est constatée par rapport à 2022 (+ 11,77 %, soit + 8,3 M€).

Tout d'abord, le montant perçu au titre du versement mobilité progresse fortement pour atteindre 55,2 M€ en 2023, soit une hausse de 7,77 %. Elle s'explique en partie de manière conjoncturelle de par la réforme de cette recette intervenue en 2022, à la suite de laquelle l'URSSAF a procédé à une estimation du stock de créances par collectivité, afin de les liquider et de clôturer l'ancien système de reversement. Ainsi, 1,337 M€ ont été versés par l'URSSAF et 737 k€ par les différentes MSA (régime agricole) au titre de régularisations antérieures à 2022. Il s'agit de montants exceptionnels, qui ne se retrouveront pas à l'avenir. En outre, le dynamisme de la reprise de l'activité post-Covid et la montée en puissance d'implantation d'entreprises importantes sur le territoire (Amazon notamment) permet d'envisager une pérennité de la part plus structurelle de l'augmentation 2023 (2 M€).

Les recettes de billetterie évoluent également à la hausse (+1,1 M€ soit + 7,86 %) et dépassent les 15 M€.

Au chapitre 75, une somme de 3,68 M€ correspond à la régularisation d'un rattachement de dépense à l'exercice 2022.

Les produits exceptionnels comptabilisent une double recette de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (reversement des TAMM relatif à l'exonération de 6 % de charges sociales sur les cotisations maladie pour les salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le SMIC) à savoir le montant 2022 perçu (862 k€) ainsi que le montant pour 2023 rattaché (971 k€). En outre, 372 k€ ont été perçus des TAMM au titre d'un reversement de régularisation des prêts action logement, et 440 k€ pour une reprise de provision pour grosses réparations. Les années précédentes, ce chapitre comprenait les régularisations sur la rémunération des TAMM du fait de la réduction de l'offre de transport pendant la période COVID.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
16	Emprunts et dettes assimilées	12 852	7 965	7 819	-39,16%
20	Immobilisations incorporelles	214	4 141	2 429	1034,51%
21	Immobilisations corporelles	1 701	4 026	2 415	41,91%
23	Immobilisations en cours	0	1 735	1 214	
26	Titres et participations	0	150	150	
Total des dépenses réelles		14 767	18 016	14 026	-5,02%
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 120	2 180	2 129	0,43%
041	Opérations patrimoniales	81	50	0	-100,00%
Total des dépenses d'ordre		2 200	2 230	2 129	-3,25%
TOTAL dépenses d'investissement		16 967	20 246	16 155	-4,79%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			2 443		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		16 967	22 689	16 155	-4,79%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
106	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 166	2 827	2 827	30,50%
13	Subventions d'Investissement	137	0	117	-14,43%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	5	0	
Total des recettes réelles		2 303	2 832	2 944	27,83%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	9 793	0	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 767	10 014	10 012	14,20%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)	81	50	0	-100,00%
Total des recettes d'ordre		8 847	19 857	10 012	13,16%
TOTAL recettes d'investissement		11 151	22 689	12 956	16,19%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 151	22 689	12 956	16,19%

En section d'investissement, les dépenses réelles apparaissent en légère baisse (- 5,02 %, soit – 741 k€).

En 2022, le chapitre Emprunts et dettes s'élevait à 12,85 M€ en raison du remboursement anticipé d'une avance de trésorerie à hauteur de 5 M€ souscrite auprès de l'Etat en 2021 pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les recettes liées au transport public, avance qui n'était finalement plus nécessaire. En 2023, le remboursement du capital des emprunts souscrits en direct pour le financement du projet Mettis s'est élevé à 4,9 M€, et 2,9 M€ ont été remboursés au délégataire au titre du capital des emprunts souscrits par ce dernier pour le financement de biens qui intégreront à terme le patrimoine de l'Eurométropole.

En revanche, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) sont en forte augmentation par rapport à 2022 (+ 4,14 M€ soit + 216 %), ce qui s'explique par la montée en puissance d'opérations d'envergure inscrites au PPI.

La création d'une 3^e ligne Mettis a mobilisé 2 M€ de crédits, dont 838 k€ d'études et 1,2 M€ au titre d'avances sur la commande de 15 BHNS à hydrogène destinés à desservir cette future ligne, tandis que les dépenses pour le prolongement de la ligne de Mettis A se sont élevées à 123 k€. 1,48 M€ ont permis d'entamer le projet de renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs, le précédent étant devenu obsolète. En outre, 1,29 M€ ont été consacrés à des travaux sur les infrastructures pour l'amélioration du fonctionnement du réseau (pôles d'échanges, sanitaires de bout de lignes, mise aux normes de ralentisseurs, etc.), avec en particulier l'aménagement d'un pôle d'échange à Costes et Bellontes préfigurant la réorganisation de réseau au sud de la Métropole. Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus ont été réalisés (420 k€). Enfin, 359 k€ ont permis l'aménagement définitif et l'acquisition de pontons pour la navette fluviale, et 294 k€ ont servi à la modernisation de la plateforme Mettis.

Les recettes réelles augmentent de 27,83 % du fait d'une affectation de résultat en hausse par rapport à 2022 (2,8 M€ contre 2,17 M€ l'année précédente). Une subvention de 117 k€ a été perçue au titre de l'optimisation des lignes structurantes de transport.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

	2022	2023
dépenses de fonctionnement	1 607 104,35	1 556 508,16
<i>dont ordre</i>	68 220,09	55 344,09
recettes de fonctionnement	2 072 293,71	1 148 089,40
<i>dont subv budget principal</i>	750 000,00	790 000,00
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
résultat de fonctionnement de l'exercice	465 189,36	-408 418,76
résultat antérieur de fonctionnement	0,00	143 429,43
résultat cumulé de fonctionnement	465 189,36	-264 989,33
dépenses d'investissement	286 138,04	268 907,00
<i>dont ordre</i>	46,86	0,00
recettes d'investissement	373 969,65	377 104,02
<i>dont ordre</i>	68 220,09	55 344,09
<i>dont 1068</i>	305 749,56	321 759,93
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	87 831,61	108 197,02
résultat antérieur d'investissement	-375 105,94	-287 274,33
résultat cumulé d'investissement	-287 274,33	-179 077,31
résultat cumulé avant RAR	177 915,03	-444 066,64
restes à réaliser - dépenses	34 485,60	3 400,00
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	143 429,43	-447 466,64

Le résultat 2023 présente un déficit de fonctionnement de -408 418,76 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 108 197,02 €. Après ajout des restes à réaliser et du résultat antérieur, le résultat global cumulé présente un déficit de -447 466,54 €.

Ce budget annexe retrace les réalisations opérées par le pôle archéologie préventive, tant pour les diagnostics et la valorisation scientifique (activités relevant du service public) que pour les fouilles archéologiques (activités dites industrielles et commerciales). Si les activités qui relèvent du service public peuvent être couvertes par une subvention du budget principal, tel n'est pas le cas des activités de fouilles qui entrent dans le champ concurrentiel.

Ainsi, lors de l'élaboration du budget primitif, c'est une subvention d'équilibre globale du budget principal qui est inscrite car il n'est à ce stade pas possible de déterminer avec certitude le niveau de

l'activité qui relèvera du service public. En fin d'exercice, la participation du budget principal est calculée afin de couvrir strictement le besoin de financement des activités de service public. Cette participation s'est élevée à 790 k€ pour l'exercice 2023, contre 750 k€ en 2022. Le résultat global de clôture traduit donc la somme cumulée des résultats de l'activité de fouilles, non couverte par la subvention du budget principal.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2023-
Chap	Libellé	Administratif 2022	Voté 2023	Administratif 2023	CA 2022
011	Charges à caractère général	584	1 028	504	-13,63%
012	Charges de personnel	929	998	925	-0,38%
65	Subventions	0	1	0	-100,00%
66	Charges financières	19	80	72	278,66%
67	Charges exceptionnelles	8	3	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		1 539	2 110	1 501	-2,45%
023	Virement à la section d'investissement	0	236	0	
042	Transfert entre sections	68	70	55	-18,87%
Total des dépenses d'ordre		68	306	55	-18,87%
TOTAL dépenses de fonctionnement		1 607	2 416	1 557	-3,15%

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **1 607** **2 416** **1 557** **-3,15%**

RECETTES

en k€		Compte	Budget Total	Compte	Evo CA 2023-
Chap	Libellé	Administratif 2022	Voté 2023	Administratif 2023	CA 2022
74	Subventions et participations	193	126	180	-6,72%
75	Autres produits de gestion courante	1 879	2 146	968	-48,49%
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	750	765	790	5,33%
Total des recettes réelles		2 072	2 273	1 148	-44,60%
Total des recettes d'ordre		0	0	0	
TOTAL recettes de fonctionnement		2 072	2 273	1 148	-44,60%

Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1 143 0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **2 072** **2 416** **1 148** **-44,60%**

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont plutôt stables (1,5 M€).

Les dépenses opérationnelles se sont élevées à 171 k€, soit une activité moindre par rapport à 2022 en raison d'un nombre de chantiers attribués moins élevé que prévu (345 k€). Cette diminution est contrebalancée par une hausse des dépenses bâtementaires (308 k€ contre 215 k€ en 2022) en lien avec l'augmentation du prix du gaz.

Les charges de personnel se sont élevées à 925 k€, soit en quasi-stabilité.

Les charges financières augmentent fortement (+ 278,66 % et + 53 k€) du fait de la hausse des taux d'intérêts puisque le principal emprunt supporté par ce budget est à taux variable.

En matière de recettes, une baisse importante est constatée par rapport à l'exercice précédent (- 44,6 % et - 924 k€). Elle concerne les recettes de fouilles, et s'explique d'une part par un nombre de chantiers attribués inférieur à 2022 (en corrélation avec la baisse des dépenses). Par ailleurs, si des montants importants étaient inscrits au budget 2023 au titre des restes à facturer sur des chantiers ayant eu lieu en 2022, des retards ont été accumulés sur la production des rapports finaux, empêchant ainsi la facturation de la totalité de ces chantiers. Enfin, une majorité des opérations de fouilles menées en 2023 ont concerné des opérations en lien avec la pose de points d'apports volontaires, ou pour le compte de communes membres, opérations pour lesquelles les tarifs appliqués sont plus bas que pour des aménageurs privés.

La subvention versée par le budget principal en fonction du besoin de financement de l'année n-1 s'est élevée à 790 k€, contre 750 k€ en 2022.

Sur les diagnostics archéologiques, la subvention versée par l'Etat est de 180 k€ (193 k€ en 2022). Ce montant concerne les opérations réalisées entre juin 2022 et mai 2023.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	51	101	32	-35,95%
16	Emprunts et Dettes	236	240	237	0,42%
Total des dépenses réelles		286	341	269	-6,01%
Total des dépenses d'ordre		0	0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		286	341	269	-6,02%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1		0	287	0	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		286	628	269	-6,02%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	306	322	322	5,24%
Total des recettes réelles		306	322	322	5,24%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	236	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	68	70	55	-18,87%
Total des recettes d'ordre		68	306	55	-18,87%
TOTAL recettes d'investissement		374	628	377	0,84%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		374	628	377	0,84%

En investissement, les dépenses concernent principalement le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction du bâtiment (237 k€) ainsi que l'acquisition de matériel (32 k€).

En recettes, l'affectation du résultat 2021 représente la totalité des mouvements réels (322 k€).

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

	2022	2023
dépenses de fonctionnement	4 936 101,60	5 224 066,37
<i>dont ordre</i>	14 806,99	11 390,67
recettes de fonctionnement	5 108 577,81	5 317 559,49
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
résultat de fonctionnement de l'exercice	172 476,21	93 493,12
résultat antérieur de fonctionnement	1 200 699,53	1 373 175,74
résultat cumulé de fonctionnement	1 373 175,74	1 466 668,86
dépenses d'investissement	0,00	0,00
<i>dont ordre</i>	0,00	0,00
recettes d'investissement	14 806,99	11 390,67
<i>dont ordre</i>	14 806,99	11 390,67
<i>dont 1068</i>	0,00	0,00
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	14 806,99	11 390,67
résultat antérieur d'investissement	82 032,19	96 839,18
résultat cumulé d'investissement	96 839,18	108 229,85
résultat cumulé avant RAR	1 470 014,92	1 574 898,71
restes à réaliser - dépenses	0,00	0,00
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	1 470 014,92	1 574 898,71

Le résultat 2023 est excédentaire en fonctionnement (93 493,12 €) comme en investissement (11 390,67 €), soit un total de 104 883,79 €. Cumulé au résultat antérieur de + 1 470 014,92 €, le résultat global 2023 s'élève ainsi à 1 574 898,71 €.

**EXPLOITATION
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	4 908	6 521	5 199	5,95%
012	Charges de personnel	11	14	11	-5,85%
65	Subventions	2	3	3	7,88%
67	Charges exceptionnelles	0	5	0	
Total des dépenses réelles		4 921	6 542	5 213	5,92%
042	Opérations d'ordre entre sections	15	146	11	-23,07%
Total des dépenses d'ordre		15	146	11	-23,07%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 936	6 688	5 224	5,83%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 936	6 688	5 224	5,83%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 820	5 013	5 010	3,95%
75	Autres produits de gestion courante	289	302	308	6,52%
Total des recettes réelles		5 109	5 315	5 318	4,09%
Total des recettes d'ordre		0	0	0	
TOTAL recettes d'exploitation		5 109	5 315	5 318	4,09%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			1 373		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 109	6 688	5 318	4,09%

Une hausse de + 5,92 % est constatée sur les dépenses réelles par rapport à 2022, notamment sur les charges à caractère général, en lien avec l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui est passée de 40 à 51 € la tonne sur l'enfouissement et de 12 à 13 € la tonne sur les incinérables. Ainsi, les prestations d'exploitation des déchèteries facturées par Haganis s'élèvent à 5,16 M€ contre 5 M€ en 2022.

31 k€ correspondent à la convention passée avec la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle pour permettre aux habitants de Roncourt de continuer à accéder la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes. Cette dernière n'est pas renouvelée pour 2024.

Le montant refacturé par le budget principal au titre des dépenses de personnel est stable (11 k€).

Les recettes se composent principalement de la participation aux déchèteries versée par le budget principal et les Communautés de Communes Mad et Moselle et du Haut Chemin Pays de Pange. Une légère hausse est constatée (+ 3,95 %) due à la hausse du nombre d'habitants sur le territoire de l'Eurométropole. Le tarif appliqué, passé à 1,72 € HT par mois par habitant au 1^{er} mars 2022, est resté inchangé.

Les reversements au titre des dépôts de professionnels sont restés stables (227 k€), le montant collecté au titre des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) s'est élevé à 81 k€ contre 52 k€ en 2022.

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
21	Immobilisations corporelles	0	243	0	
Total des dépenses réelles		0	243	0	
Total des dépenses d'ordre		0	0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		0	243	0	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0	243	0	

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
Total des recettes réelles		0	0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	15	146	11	
Total des recettes d'ordre		15	146	11	
TOTAL recettes d'investissement		15	146	11	
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			97		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15	243	11	

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

	2022	2023
dépenses de fonctionnement	26 140 660,04	28 152 376,86
<i>dont ordre</i>	22 879 686,79	25 911 858,04
recettes de fonctionnement	26 337 037,96	29 759 697,22
<i>dont subvention budget principal</i>	0,00	0,00
<i>dont ordre</i>	25 911 858,04	26 879 186,54
résultat de fonctionnement de l'exercice	196 377,92	1 607 320,36
résultat antérieur de fonctionnement	9 203 590,87	9 399 968,79
résultat cumulé de fonctionnement	9 399 968,79	11 007 289,15
dépenses d'investissement	25 911 858,04	26 880 326,54
<i>dont ordre</i>	25 911 858,04	26 879 186,54
recettes d'investissement	22 879 686,79	25 911 858,04
<i>dont ordre</i>	22 879 686,79	25 911 858,04
<i>dont 1068</i>	0,00	0,00
<i>dont emprunt/avance budget principal</i>	0,00	0,00
résultat d'investissement de l'exercice	-3 032 171,25	-968 468,50
résultat antérieur d'investissement	-5 144 064,50	-8 176 235,75
résultat cumulé d'investissement	-8 176 235,75	-9 144 704,25
résultat cumulé avant RAR	1 223 733,04	1 862 584,90
restes à réaliser - dépenses	0,00	0,00
restes à réaliser - recettes	0,00	0,00
résultat cumulé net des RAR	1 223 733,04	1 862 584,90

Avant reprise du résultat antérieur, le résultat global de clôture 2023 du budget annexe Zones en régie est en excédent de 638 851,86 €. Cet excédent monte à 1 862 584,90 € cumulé au résultat antérieur.

Ce budget annexe concerne principalement la zone de Frescaty, mais aussi celles de Lauvallières et les zones transférées au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe, dont notamment l'Actipôle. Il est soumis à la comptabilité de stocks, impliquant que toutes les dépenses sont comptabilisées en fonctionnement.

**FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 157	6 591	2 123	-32,76%
012	Charges de personnel	80	80	80	0,00%
67	Charges exceptionnelles	24	38	38	54,70%
Total des dépenses réelles		3 261	6 709	2 241	-31,29%
023	Virement à la section d'investissement	0	9 547	0	
042	Transfert entre sections	22 880	29 465	25 912	13,25%
Total des dépenses d'ordre		22 880	39 012	25 912	13,25%
TOTAL dépenses de fonctionnement		26 141	45 721	28 152	7,70%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		26 141	45 721	28 152	7,70%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	0	4 700	1 785	
74	Subv de fonctionnement	16	0	80	392,04%
75	Autres produits de gestion courante	409	786	1 016	148,36%
Total des recettes réelles		425	5 486	2 881	577,48%
042	Transfert entre sections	25 912	30 835	26 879	3,73%
Total des recettes d'ordre		25 912	30 835	26 879	3,73%
TOTAL recettes de fonctionnement		26 337	36 321	29 760	13,00%
Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1			9 400	0	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		26 337	45 721	29 760	13,00%

La baisse des dépenses réelles de - 31,29 % concerne principalement le plateau de Frescaty – 563 k€, soit 2,1 M€ de dépenses).

Sur cette zone, en 2023, des travaux de viabilisation des parcelles de la pointe sud ont notamment été réalisés dans l'optique de leur cession future, ainsi qu'une étude faune / flore 4 saisons, des diagnostics pyrotechniques et des fouilles archéologiques sur l'ensemble du Plateau. La rénovation du bâtiment HM21 s'est poursuivie avec l'aménagement du parking et d'un bungalow pour les Restos du Cœur, le bâtiment M1 a été requalifié afin d'y installer des associations, et les travaux de création d'un parcours pédagogique ont été finalisés. Enfin, le verdissement de la zone s'est densifié avec la plantation de vergers et de haies.

En outre, en 2022, des dépenses sur la zone Actipôle avaient été réalisées correspondants à la quatrième annuité pour l'acquisition de terrains sur le site de l'ancienne usine SMAE/PSA auprès de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est a été versée (483 k€).

Des travaux pour la création d'une voie verte ont eu lieu sur la zone Technopôle pour (38 k€).

En recettes, plusieurs cessions étaient prévues concernant Frescaty qui n'ont finalement pas eu lieu, mais sont reportées en 2024 (4 murs, Livea, Rose Passion ...). En revanche, la cession du bâtiment HM9 a été comptabilisée pour 1,68 M€ ainsi que la vente d'un terrain à la société Elezi (91 k€). 1 M€ de loyers ont été encaissés.

INVESTISSEMENT DEPENSES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
16	Emprunts et Dettes		1	1	
Total des dépenses réelles		0	1	1	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 912	30 835	26 879	3,73%
Total des dépenses d'ordre		25 912	30 835	26 879	3,73%
TOTAL dépenses d'investissement		25 912	30 836	26 880	3,74%
Résultat reporté de la section d'investissement N-1			8 176		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		25 912	39 012	26 880	3,74%

RECETTES

en k€		Compte Administratif 2022	Budget Total Voté 2023	Compte Administratif 2023	Evo CA 2023-CA 2022
Chap	Libellé				
16	Emprunts et Dettes	0	0	0	
Total des recettes réelles		0	0	0	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	9 547	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	22 880	29 465	25 912	13,25%
Total des recettes d'ordre		22 880	39 012	25 912	13,25%
TOTAL recettes d'investissement		22 880	39 012	25 912	13,25%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		22 880	39 012	25 912	13,25%

Les dépenses et recettes d'ordre concernent les écritures de stocks spécifiques à chaque zone, en lien avec la comptabilité particulière appliquée à ce budget.

En 2023 comme en 2022, aucune avance remboursable n'a été versée par le budget principal.